

Vu ailleurs Biélorussie. L'écotourisme a fait long feu. • **Études recherches** Quel rôle pour les réserves naturelles dans le développement des territoires ? • **Aménagement gouvernance** Intégrer la trame verte et bleue dans les documents stratégiques de territoire.

Juillet 2012 • n° 39

Espaces NATURELS

REVUE DES PROFESSIONNELS DE LA NATURE



L'écomobilité
AU PROFIT DE LA NATURE ?



La Saulx, rivière planitiaire, à Rupt-aux-Nonnains (55), et son pont de 1557, classé aux monuments historiques.



François Schwaab Photographe naturaliste, ex-vice-président du Conseil scientifique du patrimoine naturel de Lorraine

«Véritable rivière karstique empreinte de mystère, la Saulx serpente le long d'une vallée encaissée dans le plateau du Barrois où se nichent des villages au patrimoine architectural miraculeusement préservé. Peu prospectée par les naturalistes lorrains, cette vallée héberge des richesses naturelles dont certains aspects restent encore à découvrir.»

* Vous êtes photographe dans un espace naturel ?

Envoyez-nous des clichés de vos lieux préférés : espaces-naturels-photo@mediaterra.fr



SOMMAIRE

juillet 2012 • n° 39

TOUR D'HORIZONS



Jean-Claude Génot

4

- 5. ÉDITO
- 6. L'ESSENTIEL
- 10. TERRITOIRES
- 12. DES MOTS POUR LE DIRE
Panier de biens
- 13. L'ENTRETIEN
AVEC FRANÇOIS CHAZEL
Expatrié pour servir la nature
- 14. VU AILLEURS
BIÉLORUSSIE
L'écotourisme a fait long feu
- 16. LIRE
- 18. LE COURRIER
- 19. L'AGENDA

FORUM PROFESSIONNEL



Écogestes Méditerranée
Eric Desauvais - Grand site des deux caps

34

- 34. PÉDAGOGIE ANIMATION
ÉCOGESTES MÉDITERRANÉE
La communication engageante
- 37. DROIT POLICE DE LA NATURE
Enfin... Harmoniser
les polices de la nature
- 39. ÉTUDES RECHERCHES
Quel rôle pour les réserves
naturelles dans le développement
des territoires ?
- 41. MÉTHODES TECHNIQUES
Inventorier les insectes
pour apprécier l'ancienneté
des boisements
- 42. MANAGEMENT MÉTIERS
COMMUNICATION NUMÉRIQUE
On a vraiment besoin d'un
animateur de communauté web ?

TERRITOIRES EN PROJETS



44

- 44. ACCUEIL
FRÉQUENTATION
DUNES DE LA SLACK
On a tourné un film dans
un site Natura 2000.
Quelle efficacité,
les études d'incidences ?
- 46. AMÉNAGEMENT
GOUVERNANCE
PARCS NATURELS RÉGIONAUX
Intégrer la trame verte et bleue
dans les documents
stratégiques de territoire
- 48. GESTION PATRIMONIALE
ALÉAS NATURELS
Risques de submersion
- 51. INDICATEUR
GÉOGRAPHIQUE

Proposer un sujet ?

comite.editorial@
espaces-naturels.fr



Suivez ce symbole

au fil des pages
pour retrouver les
INFOS PÉDAGOGIQUES

Le Dossier

Sommaire détaillé en page 21

20 L'ÉCOMOBILITÉ Au profit de la nature ?

Suissemobile



TOUR D'HORIZONS



Au cœur du site Ramsar de la Champagne humide, la **Réserve nationale de chasse et de faune sauvage du lac du Der et des étangs d'Outines et d'Arrigny** s'étend sur plus de 5 600 ha. Elle offre de riches milieux diversifiés à la faune et la flore grâce à la complémentarité entre le lac et les étangs piscicoles (photo). Halte migratoire pour les grues cendrées, sarcelles d'hiver ou cigognes noires, le site, géré par l'ONCFS et propriété du Conservatoire du littoral, est accueillant en hivernage pour les oies et en nidification pour les passereaux paludicoles et ardédés. ● www.oncfs.gouv.fr





L'édito

Par **Michel Métais**

Président de l'Aten, directeur général de la LPO

Atelier technique des ESPACES NATURELS

ÉDITEUR Aten - Atelier technique des espaces naturels SupAgro - 2 place Viala - 34060 Montpellier cedex 2 - Tél. : 04 67 04 30 30

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Yves Vêrilhac

COMITÉ ÉDITORIAL

TOUR D'HORIZON

Vu ailleurs Christian Perennou, Catherine Cibien

FORUM PROFESSIONNEL

Pédagogie, Animation Sandrine Chalvet, David

Kumurdjian **Droit, Police de la nature** Louis-

Gérard d'Escricienne, Sophie Heyd **Études,**

Recherches John Thompson, Arnaud Cosson

Management, Métiers André Lechiguero,

Nathalie Berger **Méthodes, Techniques** Bernard

Commandré, Véronique Vinot, Bénédicte Lefèvre,

Christian Ringot

TERRITOIRES EN PROJET

Accueil, Fréquentation Lydiane Estève, Marc

Maury, Luc Brun **Aménagement, Gouvernance**

Arnaud Callec, Philippe Sauvage, Thierry

Mougey, Richard Rouxel **Gestion patrimoniale**

Anne Douard, Mélissa Malvoisin, Adeline

Destombes, Julien Tourout

RÉDACTION

Directrice de la rédaction

Marie-Méline Berthelot

Rédactrice en chef Mouna Poli

Maquette Vanina Bellini, Mouna Poli

Correctrice Magali Flori

Mediaterra Route Royale - 20600 Bastia

Mél: espaces-naturels@mediaterra.fr

Tél.: 04 95 31 12 21

ADMINISTRATION, ABONNEMENTS

Mediaterra - Laetizia Giampietri

Route Royale - 20600 Bastia

Tél.: 04 95 31 12 21

IMPRESSION

Imprimerie Chirat - 744, rue de Sainte-Colombe

42540 Saint-Just-la-Pendue

Tarifs des abonnements 1 an (4 numéros):

Particulier 35,50€ - Institutionnel 48,50€

ISSN n° 1637-9896

Commission paritaire 0515 G 83179

L'Atelier technique des espaces naturels compte dix-neuf membres:

Ministère en charge de l'écologie • Parcs nationaux de France • Conservatoire du Littoral • Fédération des parcs naturels régionaux de France • Réserves naturelles de France • Fédération des Conservatoires d'espaces naturels • Fondation Tour du Valat • Office national des forêts • Office national de la chasse et de la faune sauvage • Agence des aires marines protégées • Région Île-de-France • Région Rhône-Alpes • Région Languedoc-Roussillon • Conseil général de l'Isère • Conseil général de la Drôme • Eden 62 (Pas-de-Calais) • Réseau des Grands Sites de France • Rivages de France • Ligue pour la protection des oiseaux.

Le « Grenelle » à l'épreuve du temps

Le Grenelle de l'Environnement a suscité une dynamique et des espoirs inespérés en faveur de la biodiversité.

Sa gouvernance fut inédite et novatrice, même si les gestionnaires d'espaces naturels ont été, à tort, laissés de côté. En quatre mois, les collèges Collectivités, Employeurs, État, ONG environnementales et Salariés ont, dans une ferveur inconnue jusqu'alors, élaboré 278 mesures touchant les politiques de l'énergie, des transports, des déchets, de l'agriculture et des espaces naturels. Au Grenelle, on doit le non-usage des OGM en agriculture et dans l'alimentation ; à ce jour respecté !

En matière d'espaces protégés, les principales innovations demeurent sans conteste la Trame verte et bleue et la Stratégie de création des aires protégées. Déclinées en région à travers notamment les schémas de cohérence écologique, ces politiques constituent de nouvelles bases pour la protection de la nature en France. Et même si l'Outre-mer n'est pas traité à la hauteur des enjeux, il n'a pas été oublié, comme en témoigne le programme Terres et mers ultramarines animé par l'Aten. La stratégie en faveur de la biodiversité 2010 vient opportunément compléter le processus engagé trois ans plus tôt.

Face à ce tableau flatteur, un certain nombre d'éléments invitent à maintenir la mobilisation. Des déclarations comme « l'environnement, ça commence à bien faire » sont venues rajouter à l'essoufflement des acteurs du Grenelle.

Des déréglementations ont été promues sans autre précaution des enjeux écologiques pour relancer la construction des logements, libérer les productions agricoles et forestières, développer le photovoltaïque. Les tendances lourdes d'artificialisation du territoire n'ont pas été inversées : 80 000 ha d'espaces naturels ou ruraux sont urbanisés chaque année, soit deux fois plus qu'en Allemagne ! Même la création de nouveaux parcs nationaux s'avère difficile : celui des Calanques tient plus d'un parc naturel régional, celui de forêt a du mal à émerger, celui de zone humide ne trouve pas preneur.

Fondamentalement, les Français ont du mal à « changer de braquet » : la consommation énergétique (non renouvelable) continue de croître, l'espace urbain s'étend à un rythme effréné, l'agriculture biologique passe péniblement de 2 % à 3,4 % en 4 ans, et la trame verte et bleue reste encore virtuelle pour la plupart des régions. À l'aube d'une nouvelle réforme de la Pac et des fonds structurels, dans un contexte de marasme économique doublé d'une sensibilité trop peu développée de nos responsables politiques, la période à venir s'avère décisive pour la biodiversité.

Le Grenelle doit retrouver un second souffle. Faute de quoi il y aurait trop d'engagements non tenus et trop d'espoirs déçus. ●



Sébastien De Dagnel - CNRS

L'étude a suivi les interactions spatiales entre une population de sangliers et des chasseurs.

ÉTUDES ET RECHERCHES

Les petites réserves peuvent constituer un danger

Quel impact les réserves naturelles ont-elles sur les sangliers et sur les chasseurs ? Un groupe de chercheurs franco-suisse a mis en évidence que ces zones refuges attirent le gibier mais aussi, à leur périphérie, les prédateurs humains. À l'aide de colliers GPS et radio VHF, les auteurs de l'étude ont localisé, dans le bassin genevois, des sangliers et des chiens de chasse utilisés lors de battues. Ils ont mesuré l'impact d'une petite réserve naturelle tant sur le gibier que sur les chasseurs. Les résultats montrent que les chasseurs intensifient leurs efforts dans la proche périphérie de la zone protégée, aboutissant à une plus forte exposition au risque pour les animaux en bordure de la réserve. Si les sangliers adultes voient leur mortalité baisser à proximité de l'aire protégée, les animaux plus jeunes paient un lourd tribut et subissent les conséquences de l'intensification de l'effort de chasse en lisière de la réserve.

Cette stratégie de distribution spatiale des hommes, similaire à celle de prédateurs naturels, remet en question l'efficacité de la réserve en tant que refuge lorsque sa périphérie est très exploitée. Augmenter la taille des réserves ou limiter l'exploitation dans une zone tampon périphérique devrait réduire ces effets de bord. ● stephane.dray@univ-lyon1.fr

Étude parue en mars 2012 dans la revue *Ecological Applications*, *Predator-prey spatial game as a tool to understand the effects of protected areas on harvester-wildlife interactions*.

À CONSULTER Le tout nouveau site du réseau des gestionnaires écoresponsables animé par l'Aten. Il vise à la mutualisation et au partage d'outils et d'expériences pour une gestion écoresponsable des espaces naturels. ● <http://ecoresponsabilite.espaces-naturels.fr>

À SUIVRE. Le Mont-Saint-Michel n'a plus de véhicules stationnés au pied de ses remparts ni sur les grèves, ni le long de la digue-route. Depuis fin avril, les visiteurs laissent leurs véhicules sur le continent et sont invités à cheminer à pied vers le mont et à prendre des navettes près du barrage sur le Couesnon. ●

À SAVOIR. Un décret modifie la partie du code de l'Environnement relative à l'évaluation environnementale des schémas, plans et programmes (meilleure transposition de la directive communautaire). Il liste des documents de planification soumis à une telle évaluation. Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2013. ●

FRÉQUENTATION

Des graines transportées par les visiteurs menacent l'écosystème antarctique

Des graines transportées par mégarde en Antarctique par des touristes et scientifiques menacent les écosystèmes fragiles du continent le plus isolé de la planète, selon une étude internationale publiée aux États-Unis.



CC-by-bd0n1-NC-SA

Au cours de l'année polaire internationale 2007-2008, 853 visiteurs ont accepté d'examiner leurs bagages.

Entre 30 000 à 40 000 visiteurs se rendent chaque année en Antarctique. Plus de 2 600 graines et fragments de végétaux capables de disséminer des plantes ont été retrouvés dans les effets personnels de 853 volontaires. Environ 43 % de ces graines ont pu être identifiées. La moitié se sont déjà adaptées et pourraient supporter les températures qui règnent dans les régions de l'Antarctique.

Les visiteurs transportent en moyenne moins de dix graines chacun mais plusieurs espèces envahissantes ont déjà pu prendre pied à l'ouest de la péninsule antarctique, région la plus visitée et affectée par la montée du thermomètre. C'est également dans ces zones que les futurs changements climatiques sont les plus à même de faciliter la colonisation de nouvelles espèces, originaires de régions plus tempérées, selon cette équipe de scientifiques de neuf pays dont l'étude paraît dans les *Annales* de l'Académie nationale américaine des sciences datées du 5 au 9 mars.

Les touristes transportent moins de graines (10 %) que les scientifiques travaillant sur les bases. ● Source AFP, 5 mars 2012



POLICE DE LA NATURE

Non-respect de la réglementation dans un parc national : quelques sanctions

Ces interdictions sont prévues par le code de l'Environnement. Chaque parc les reprend ou non dans son décret.

NATURE DE L'INFRACTION	SANCTION	CODE DE L'ENVIRONN.
Utiliser une chose qui, par son bruit, est de nature à troubler le calme et la tranquillité des lieux	2 ^e classe	R331-63
Abandonner, déposer, déverser des ordures, déchets, matériaux...	3 ^e classe	R331-64
Circulation et stationnement des personnes et des véhicules autres que des véhicules terrestres à moteur, la circulation et la divagation des animaux, le bivouac, le stationnement et le camping dans un véhicule ou une remorque habitable ou tout autre abri mobile	3 ^e classe	R331-64
Exercer la plongée sous-marine et user d'engins à moteur conçus pour la progression sous la mer	3 ^e classe	R331-64
Porter atteinte, détenir ou transporter des animaux non domestiques, des végétaux non cultivés, des minéraux ou des fossiles, ainsi que des éléments de constructions ou objets susceptibles d'appartenir au patrimoine historique, architectural ou archéologique	4 ^e classe	R331-65
Introduire à l'intérieur du cœur du parc, des animaux ou végétaux	4 ^e classe	R331-65
Déranger volontairement des animaux, sans y avoir été autorisé	4 ^e classe	R331-65
Faire des inscriptions, signes ou dessins sur des pierres, arbres ou tout autre bien meuble ou immeuble	4 ^e classe	R331-65
Utiliser un éclairage artificiel, à l'exclusion de l'éclairage public urbain, des bâtiments d'habitation et des services de secours	4 ^e classe	R331-65
Ne pas respecter la réglementation applicable au cœur du parc qui limite ou interdit la pratique de jeux ou de sports	4 ^e classe	R331-66
Abandonner, déposer, déverser des ordures, déchets, matériaux ou tout autre objet à l'aide d'un véhicule	5 ^e classe	R331-67
Circuler, stationner avec un véhicule terrestre ou maritime à moteur en dehors des lieux autorisés	5 ^e classe	R331-67
Emporter en dehors du cœur de parc, vendre ou acheter des animaux non domestiques, des végétaux non cultivés, des minéraux ou des fossiles, des éléments de constructions ou des objets susceptibles d'appartenir au patrimoine historique, architectural ou archéologique en provenance du cœur du parc	5 ^e classe	R331-67
Chasser ou détenir une arme pouvant être utilisée pour la chasse	5 ^e classe	R331-67
Porter ou allumer du feu, fumer	5 ^e classe	R331-67
Ne pas respecter les prescriptions dont peuvent être assorties les autorisations délivrées pour des travaux, constructions, installations ou aménagements	5 ^e classe	R331-67
Ne pas respecter la réglementation sur les activités agricoles, pastorales, forestières	5 ^e classe	R331-68
Ne pas respecter la réglementation sur la pêche, sur le port d'armes ou d'engins correspondants ou sur leur détention dans un véhicule ou une embarcation circulant dans le cœur du parc	5 ^e classe	R331-68
Ne pas respecter la réglementation sur la recherche ou l'exploitation de matériaux	5 ^e classe	R331-68
Ne pas respecter la réglementation sur les activités commerciales ou artisanales	5 ^e classe	R331-68
Ne pas respecter la réglementation sur l'organisation de manifestations sportives ou culturelles	5 ^e classe	R331-68
Ne pas respecter la réglementation sur les activités de photo, cinéma, radio ou télévision	5 ^e classe	R331-68
Ne pas respecter la réglementation sur le survol du cœur du parc	5 ^e classe	R331-68
S'opposer à la visite de sacs, carniers ou poches à gibiers par les agents habilités à constater les infractions	5 ^e classe	R331-69
Déplacer ou endommager les signaux, bornes ou repères qui matérialisent le cœur du parc	5 ^e classe	R331-69
Déverser dans le milieu naturel du cœur du parc des huiles usagées	5 ^e classe	R331-69

RAPPELS DES MONTANTS

CONTRAVENTION	AMENDE FORFAITAIRE	AMENDE FORFAITAIRE MONTANT MAJORÉ	PEINE MAXIMALE (TRIBUNAL)
1 ^{re} classe	11 €	33 €	38 €
2 ^e classe	35 €	75 €	150 €
3 ^e classe	68 €	180 €	450 €
4 ^e classe	135 €	375 €	750 €
5 ^e classe	-	-	1500 € 3000 € récidive

Les contraventions de 5^e classe ne peuvent bénéficier du régime de l'amende forfaitaire.

PÉDAGOGIE

L'arbre à palabres. Jusqu'à douze joueurs discutent autour de ce jeu qui permet de reconstituer les interactions entre activités humaines, animaux et différentes parties d'un arbre. Chaque réserve de biosphère a choisi un arbre emblématique et a décliné le plateau de jeu en fonction des usages propres à son territoire : Cévennes (châtaignier), vallée du Fangu (chêne vert), Fontainebleau-Gâtinais (chêne sessile)... La Camargue (delta du Rhône) a même adapté le jeu au roseau. L'arbre à palabres a été élaboré à l'occasion des 40 ans du programme Mab de l'Unesco. ● <http://mic.fr/2t>



L'arbre à palabres de Guadeloupe.

ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT

La nature prend de moins en moins de place dans les livres d'images pour enfants au Canada révèle une étude. Depuis les années 1930 et jusqu'à la fin des années 1960, les représentations de milieux naturels et urbains étaient réparties à peu près équitablement. C'est à partir des années 1970 que la part urbaine s'est imposée, au point que la nature a pratiquement disparu. Une évolution qui inquiète le groupe de recherche de l'université du Nebraska qui a mené l'étude. ● <http://mic.fr/2x>

CONSERVATION

Le plus vieux parc africain menacé par le pétrole. Entré à la liste du patrimoine mondial de l'Unesco en 1979, le Parc national des Virunga se retrouve face à des activités d'exploration pétrolière autorisées par le Président du Congo sur 85 % de sa surface. Ces activités sont pourtant interdites par la loi congolaise et la convention du patrimoine mondial de l'Unesco. ●



CC-by Lammiot-SA



Avec l'éclairage nocturne, les arbres perdent leurs feuilles plus tard.

GOUVERNANCE

Construire l'expertise en donnant de la voix au milieu associatif

La voix des associations est-elle suffisamment entendue dans l'identification des enjeux d'environnement et les réponses apportées ? Comment assurer leur participation à l'élaboration de l'expertise ? Depuis le Grenelle de l'environnement, le programme Repere¹ (lancé par le ministère de l'Écologie) s'interroge. Dans ses travaux, Repere intègre désormais une plateforme sur la biodiversité associant scientifiques et milieu associatif. Ce projet, nommé Medina², valide un partenariat entre le Centre d'écologie fonctionnelle et évolutive de Montpellier et les gestionnaires du Conservatoire des espaces naturels Languedoc-Roussillon. Trois sujets structurent le projet : l'état de conservation des espèces, la Stratégie nationale de création d'aires protégées, l'élaboration de la Trame verte et bleue. Medina s'engage dans une réflexion sur l'articulation et l'opérationnalité des outils de conservation, l'ouverture vers le milieu associatif dans son ensemble et la coopération technique entre chercheurs et agents du CEN. Le projet trouvera une aide précieuse dans la petite nouveauté du programme Repere, l'affectation d'un « tiers-veilleur » pour stimuler la réflexion et accompagner les coordinateurs. ● **John Thompson, Claudie Houssard** CEN

1. Réseau d'échange et de projets sur le pilotage de la recherche et l'expertise.
2. Conservation de la biodiversité en région méditerranéenne : une interface recherche-gestion pour identifier les enjeux et alimenter les processus de décision.

CONSERVATION

Face au changement climatique, la forêt française de plaine recule

Aires de répartition du pin sylvestre prévues pour 2055.



- Perte quasi totale de climat favorable.
- Perte modérée.
- Perte faible.
- Absence actuelle de pin sylvestre.

Cheaib et al. 2012 Ecology Letters

Les arbres des plaines de l'ouest, du sud-ouest et du centre de la France seront les plus touchés par le changement climatique d'ici 2050. C'est ce que révèle une étude¹ portant sur les cinq essences forestières dominantes. L'avenir de certaines essences, comme le pin sylvestre, est compromis. *A contrario*, la croissance de certaines essences, comme le hêtre, serait stimulée dans le nord, l'est et en montagne. L'étude prévoit que toutes les espèces d'arbres étudiées progresseront en altitude. Le chêne vert trouvera des climats favorables bien au nord de la région méditerranéenne d'ici 2050. En dépit des incertitudes liées à la teneur atmosphérique en CO₂, la plupart des études prévoient un recul des espèces de climat tempéré en plaine. Cela concerne particulièrement les essences tels le hêtre ou le chêne sessile dans l'ouest, sud-ouest et centre. ● <http://mic.fr/3z>

1. Menée par des chercheurs de l'université Paris-Sud, de l'Inra, du CNRS, du CEA, d'AgroParisTech et de l'université Joseph-Fourier de Grenoble. Les résultats sont publiés dans la revue *Ecology Letters*. ●

TRAME NOIRE

Contre la pollution lumineuse

L'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes a signé le 5 mars une convention de collaboration avec Parcs nationaux de France pour limiter les nuisances lumineuses et leurs conséquences, notamment sur la biodiversité. Une convention analogue a été signée le même jour avec la Fédération des parcs naturels régionaux de France. Le décret d'application relatif à la prévention et à la limitation des nuisances lumineuses, publié le 12 juillet 2011, prévoit en effet que dans les espaces protégés, les dispositifs lumineux feront l'objet de mesures plus restrictives que celles communément appliquées en agglomération et en dehors des agglomérations. ● www.parcsnationaux.fr • www.parcs-naturels-regionaux.fr

CONSERVATION

Un fonds d'investissement pour la biodiversité

Le décret relatif au Fonds d'investissement pour la biodiversité et la restauration écologique (Fibre) est paru le 28 février 2012 au *Journal officiel* (n° 2012-228). Le Fibre a pour objet d'apporter un soutien financier aux projets favorisant la protection de la biodiversité et le maintien des services écosystémiques, ainsi que la préservation et la remise en état des continuités écologiques. Ce soutien est octroyé sur décision du ministre en charge de la nature, après avis d'un comité consultatif composé de dix-huit membres : neuf représentants de l'État et neuf membres du Comité national Trame verte et bleue (trois élus, trois représentants d'organismes professionnels, trois représentants des associations de préservation de la biodiversité et des gestionnaires d'espaces naturels). Ce comité sera également chargé d'émettre des recommandations quant à l'utilisation stratégique des subventions ; il devra établir un bilan annuel de leur utilisation. Le Fibre est doté pour 2012 de vingt-cinq millions d'euros. Quinze millions proviennent de fonds 2011 non utilisés par une direction du ministère de l'Écologie. Dix autres millions viennent de réaffectations de crédits, dont certains destinés aux Dreal. ●

MANAGEMENT PUBLIC

Speed-dating environnemental

Comment favoriser l'émergence de partenariats entre associations environnementales et représentants d'entreprises ? Et pourquoi pas un *speed-dating*, inspiré des rencontres amoureuses ? En 2011, un collectif d'organismes bas-normands (Région, Dreal, Agence régionale de l'innovation, associations, représentants d'entreprises) s'est mobilisé pour proposer ce type de séance. Les associations volontaires ont même bénéficié, en amont, de temps de préparation sous la forme de jeux de rôles.

Un premier bilan met l'accent sur la difficulté de mobiliser des entreprises. Il permet cependant de souligner les intérêts communs entre ces acteurs. Et, même si peu de partenariats se sont concrétisés, la démarche s'est révélée très structurante : les associations ont apprécié d'être sensibilisées à cette thématique de rapprochement, d'acquiescer une méthodologie et de travailler à la formalisation de leurs projets. Quant aux organisateurs, ils ont constaté que ce type d'expérimentation renforce les compétences de chacun. Le collectif travaille aux suites à donner. ●
genievre.francois@cress-bn.org
e.pruneaud@graine-basse-normandie.net



CC-by DesignerDock-NC-SA

TEXTO

World Flora. Toutes les plantes de la planète devraient être répertoriées d'ici 2020 par quatre des grandes institutions botaniques.
<http://mic.fr/46> ● **18 avril. Le conseil des ministres** a entériné la nouvelle stratégie de création d'aires marines protégées. www.forum-aires-marines.fr ● **Officiellement créée, l'IPBES,** plateforme intergouvernementale sur la biodiversité, sera opérationnelle en 2013. La ville de Bonn (Allemagne) hébergera l'institution.

Dire le droit

CC-by Mindgutter-ND-NC

MANAGEMENT

Le devoir de réserve ne s'applique pas à la simple narration publique de faits avérés.

Dans une affaire de harcèlement moral, un agent a été exclu de ses fonctions pour avoir déclenché la parution d'articles. Pour le juge administratif, « les propos de l'agent correspondent à une description acceptable de la réorganisation des services et à une appréciation pertinente et non outrancière de certaines méthodes utilisées. Ils ne présentent donc pas un caractère diffamatoire ou injurieux et sont en relation directe avec les faits. L'agent ne peut être regardé comme ayant commis un manquement au devoir de réserve. » La marge d'interprétation est cependant étroite. Le juge précise en effet que « la narration de ces faits étant de nature à jeter le discrédit sur l'administration, l'agent amené à les dénoncer doit veiller à ne pas accroître abusivement le discrédit en se livrant à des descriptions ou critiques. » ●
Joël Demasson. Cour administrative d'appel de Marseille, 27 septembre 2011, M. N., requête n°09MA02175.

PARCS NATURELS RÉGIONAUX

Une circulaire du 28 mai 2012 précise le cadre juridique des parcs naturels régionaux à l'aune des récentes modifications réglementaires. Dont le décret du 24 janvier 2012 qui a procédé à une adaptation des procédures de classement. D'autres textes ont également modifié les procédures afférentes, en particulier en matière d'enquête publique. À noter toutefois, la circulaire n'intègre pas le décret du 2 mai 2012 relatif à l'évaluation de certains plans et documents ayant une incidence sur l'environnement. La circulaire dispose que les PNR doivent poursuivre leur contribution à la nouvelle stratégie nationale pour la biodiversité, notamment à travers l'élaboration des schémas régionaux de cohérence écologique et la mise en œuvre de la stratégie de création des aires protégées. Le renforcement de leur action dans l'aménagement du territoire repose quant à lui sur l'obligation de compatibilité des documents d'urbanisme avec les chartes pour permettre une utilisation économe de l'espace. Un dispositif spécifique permet par ailleurs de reconnaître la charte comme Agenda 21 local. Enfin, la circulaire souligne le "rôle d'expérimentateur" des parcs en matière de lutte contre le changement climatique. À ce titre, les PNR participent à l'élaboration des schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) dont la charte peut promouvoir les objectifs et orientations.

Le texte revient également sur le rôle primordial des régions qui, principaux financeurs, sont également à l'initiative de la demande de classement et arrêtent le projet de charte soumis à enquête publique. ●



L'archipel de Riou : des paysages grandioses et sauvages, façonnés par la tectonique et l'érosion, abritant des espèces rares.

Lidwime Le Mine Pecheux



MÉDITERRANÉE

Les Calanques rejoignent la famille des parcs nationaux français

Après dix ans, c'est enfin une réalité, le Parc national des Calanques a vu le jour. Son décret de création a été signé le 18 avril dernier par François Fillon, Premier ministre et ministre en charge de l'écologie. Il s'agit du 10^e parc national français et le 1^{er} en Europe à être à la fois terrestre, marin et périurbain. Le Parc national des Calanques est avant tout un parc maritime (90 % de sa surface est en mer). Il s'inscrit dans le cadre des objectifs de la Stratégie nationale pour la création et la gestion des aires marines protégées. Le projet a été mis en place par le GIP des Calanques, en concertation avec les acteurs locaux. ●

www.parcsnationaux.fr • www.gipcalanques.fr

en image

Christopher Austin, Louisiana State University



Grenouille papoue. Ce batracien, qui occupe la moitié du diamètre d'une pièce équivalente à 1 centime d'euro, est désormais le plus petit vertébré connu. Au stade adulte, sa taille moyenne est de 7,7 millimètres. Les premiers spécimens ont été trouvés en août 2009 près du village d'Amau, en Papouasie-Nouvelle-Guinée par Christopher Austin et Eric Rittmeyer. Ces biologistes de l'université de Louisiane à Baton Rouge viennent de décrire l'espèce et de la nommer *Paedophryne amauensis*. Elle bat ainsi le record détenu par le poisson indonésien *Paedocypris progenetica*, dont l'adulte mesure entre 7,9 et 10,3 millimètres. ●

PARC NATUREL RÉGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE

Préservation de la grue cendrée et tourisme durable

Le Parc naturel régional des Landes de Gascogne valorise l'hivernage des grues cendrées dans son projet d'écotourisme, en se basant sur la bonne connaissance et la préservation de l'espèce.

Mais ce programme passe avant tout par l'implication des acteurs du territoire, que ce soit la Fédération des chasseurs des Landes ou la Ligue pour la protection des oiseaux.



CC-by Claude Lejeune-NC-SA

Tous s'unissent pour connaître et faire connaître l'espèce et maintenir ses conditions d'hivernage. 50 000 grues cendrées profitent de l'agriculture à grande échelle et du maintien de zones humides de grande et petite tailles, pour le plus plaisir des touristes. Une vidéo, publiée sur le site de la Fédération des PNR, présente les témoignages de plusieurs acteurs de ce projet. ● www.parc-naturels-regionaux.fr/fr/galerie/

EN CHIFFRE

40% C'est la diminution de l'épaisseur de la glace sur la banquise depuis 30 ans.

70 000 km², c'est la perte annuelle en moyenne de la superficie de la banquise arctique depuis 1979. Aucun modèle climatique n'avait prévu la rapidité de la fonte de la banquise polaire. On prévoit maintenant sa disparition pour le milieu du siècle. Avec des conséquences inévitables, mais toujours inconnues, sur la météo mondiale.

Lors de la conférence de l'Année polaire internationale, qui s'est terminée à Montréal, le 27 avril, M. Béland, météorologue et physicien de l'atmosphère, scientifique émérite d'Environnement Canada, a affirmé que le monde scientifique a été pris de court par la rapidité de la fonte de la banquise. « Il faut, dit-il, tenter de mieux comprendre ses causes et ses conséquences ». ● <http://mic.fr/45>

TEXTE

5% de la population française habite dans l'un des 48 parcs naturels régionaux de France. ● **Dans le massif des Maures**, des scientifiques testent la pertinence de la recherche de tortues terrestres par des chiens. Prometteur. ● **Le Parc naturel régional des Préalpes d'Azur est officiellement créé.** Il s'agit du sixième parc naturel régional de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Le décret de classement de ce 48^e parc est paru au *Journal officiel* du 30 mars. ● **Le Parc naturel régional du massif des Bauges** ne veut pas des gaz de schiste. Son territoire est concerné par deux des soixante et un permis actuellement passés au crible par le Conseil général de l'industrie et des technologies. ● **Le massif du Canigó**, dans les Pyrénées-Orientales, a obtenu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission supérieure des sites, perspectives et paysages, pour sa labellisation Grand site de France. ●

Massif du Canigó,
↓ 11^e Grand site de France.



M. Tillman - Parc national de Guadeloupe



↑ Guadeloupe. Lors du Championnat du monde de jet ski dans les îlets pigeons, cœur de parc national.

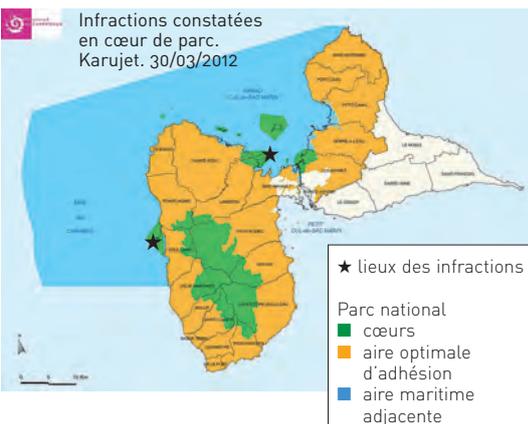
GUADELOUPE

L'AAMP porte plainte contre l'organisateur du Championnat du monde de jet ski

L'Agence des aires marines protégées porte plainte contre la société Karujet, organisatrice de la 7^e édition des Championnats du monde de jet ski réunissant environ 150 participants. Cette compétition s'est déroulée du 29 mars au 1^{er} avril 2012 aux Antilles, avec un parcours en totalité dans le

sanctuaire de mammifères marins Agoa et en partie dans la partie maritime du Parc national de la Guadeloupe, à proximité immédiate des cœurs de parc.

La plainte a été déposée auprès du Tribunal de grande instance de Pointe-à-Pitre, pour perturbation intentionnelle des mammifères marins, non-respect de la réglementation relative à l'organisation de manifestations sportives et délit de méconnaissance de la réglementation dans un cœur de parc national. ● <http://www.aires-marines.fr>



TARN

Un dragon ! Dans mon jardin ?

Par cette opération, le CPIE des Pays tarnais s'engage dans un dispositif national de sciences participatives pour faire connaître les amphibiens et autres espèces « gluantes et baveuses ». Les batraciens sont en danger. Ces trente dernières années, 9 espèces d'amphibiens se sont éteintes dans le monde, 113 sont en disparition (attente de confirmation), 1856 sont menacées d'extinction, soit 32% des espèces. ● <http://mic.fr/21>

GUÉRENDE

Des haies urbaines pour promouvoir la biodiversité

ont été mises en place par les élèves en Travaux paysagers du LEP Olivier-Guichard à Guérande. À Kerbiniou, ils ont planté une haie de 40 m aux essences variées ; bien utile pour contrebalancer les plantations mono-spécifiques des jardins environnants. Dans quelques années, animaux et insectes y trouveront refuge et garde-manger. ● <http://mic.fr/3b>

GUADELOUPE

Le parc national entretient ses sentiers.

Le Parc national de Guadeloupe réalise avec l'ONF un programme de travaux sur les sentiers, les sites et les équipements d'accueil. En 2011, le coût s'est élevé à 1,3 million d'euros. Pour autant, certains points noirs apparaissent régulièrement, au gré des intempéries et des événements climatiques. ● <http://mic.fr/44>

MASSIF DES BAUGES

Afin d'accompagner la filière

plantes aromatiques et médicinales, le parc naturel régional lance un projet agri-touristique. Il veut créer un réseau de jardins thématiques situés sur les exploitations. Chaque jardin doit fonctionner comme une annexe à l'exploitation, permettant au producteur de faire découvrir les plantes qu'il cultive. Les jardins agiront en réseau, renvoyant les visiteurs de l'un à l'autre pour des informations complémentaires. ●



Caroline Petit succède à Vincent Jolivet à la direction de Rivages de France. Elle arrive du Domaine du Rayol. •
c.petit@rivagesdefrance.org



Jean-Marie Petit prend sa retraite. Premier directeur d'*Espaces naturels* il a participé à la création de l'Aten puis l'a dirigé de 1995 à 2005. Il a ensuite mené la mission de création Parc nationaux de France. À présent, il apporte son concours au Réseau des grands sites de France. Bon vent à toi... •



Lydiane Estève a rejoint le Réseau des grands sites de France, suite au départ de Laure Maraval. Elle devient aussi membre du comité éditorial d'*Espaces naturels*. •
lydianeesteve@grandsitedefrance.com



Philippe Petit Jean prend la direction du PNR du Haut Jura. Ancien directeur du service Politiques territoriales au conseil général du Jura, il succède à Philippe Andlauer. • ph.petitjean@parc-haut-jura.fr



Bruno Mounier, directeur de la Fédération des conservatoires d'espaces naturels, a été gratifié du titre de chevalier de la Légion d'honneur. Une reconnaissance qui honore tout son réseau et, au-delà, l'ensemble des gestionnaires des espaces naturels protégés. • bruno.mounier@enf-conservatoires.org



Jean Leduc nous a quittés

Directeur de l'Environnement, de l'aménagement et du logement de Guyane, il s'était imposé comme un personnage clé de la protection de l'environnement en Guyane. Nous lui devons la création du parc amazonien pour lequel il a beaucoup œuvré. Ceux qui l'ont approché garderont le souvenir de son humeur égale et de son efficacité. La protection de la nature perd un ardent défenseur. Nous, nous perdons un ami. •

NE MANQUEZ PAS EN OCTOBRE

MESURER L'ÉTAT DE CONSERVATION DES HABITATS

La directive Habitats faune flore impose aux gestionnaires de s'intéresser à l'état de conservation des espèces ou à celui des habitats. Comment faire ? Quels principes retenir, quelles méthodes utiliser, qu'est-ce qu'un dire d'expert ? Comment améliorer le diagnostic de départ ? Quels pièges éviter ?... Autant de questions pratiques, abordées dans le prochain dossier de votre revue. Qui n'élude pas, non plus, l'interrogation phare : qu'est-ce que l'état de conservation ? •



Par **Amédée Mollard**
Directeur de recherche¹

Panier de biens

Qui donc peut accepter – et pourquoi – de payer près de 20 € le litre d'huile d'olive AOC de Nyons, quand une huile d'olive standard de qualité comparable se vend quatre fois moins cher ?

C'est à partir de cet exemple emblématique que nous avons commencé nos recherches dans la région des Baronnies : cette huile spécifique, issue des oliveraies les plus septentrionales d'Europe (variété tanche), possède une grande notoriété traditionnelle. Son prix est plus élevé que celui des huiles d'olive standard équivalentes, mais aussi des huiles de qualité Terroir. Label rouge en 1966, appellation d'origine en 1968, puis AOC en 1994, son prix n'a cessé d'augmenter tout au long de ce processus de différenciation.

Mais il y a plus. D'autres produits, ancrés dans le même territoire, ont aussi des prix durablement supérieurs à ceux d'une offre comparable provenant d'une origine géographique différente.

Autour de l'huile d'olive, le produit leader, se sont peu à peu agrégés d'autres produits et services de qualité, qui se renforcent mutuellement et constituent ensemble un « panier de biens » : vins de pays de cépage, lavande fine AOC, huiles essentielles ou tilleul, auxquels s'ajoutent des prestations et services recherchés : tourisme vert, soins et hygiène (plantes médicinales, thalassothérapie...), services paysagers et environnementaux attractifs (faibles densités, terrasses d'olivier...) combinés avec un climat et un patrimoine appréciés. Cet ensemble de ressources territoriales de qualité prend corps autour de l'huile d'olive, mais génère des différentiels de prix positifs et des rentes pour ces produits ou services liés.

Le panier de biens est complexe : c'est une combinaison interactive entre produits de terroir et environnement que cherche le consommateur. À travers le panier, c'est tout le contexte et l'image du territoire que le consommateur achète, et c'est cela qui génère une rente plus élevée que la simple somme des sur-plus de chaque produit.

Cette rente revient aux producteurs et, au-delà, à l'ensemble des acteurs d'un territoire qui contribuent à lui donner une image positive. D'où l'exploration du concept de « rente de qualité territoriale » qui combine à la fois l'approche territoriale, branche de l'économie spatiale, et l'approche par la qualité, branche de l'économie industrielle, jusqu'ici séparées. Cela constitue la base possible d'un modèle général de développement des territoires ruraux fondé sur la qualité de leurs produits et services, couplée avec celle de l'environnement et des services non marchands. •

1. UMR Inra-Gael, université Pierre-Mendès-France (Grenoble). Économie des ressources naturelles et de l'environnement ; écodéveloppement, valorisation des externalités dans un contexte de biens publics et analyse des politiques publiques. amede.mollard@grenoble.inra.fr
En savoir plus : <http://mic.fr/3p>

Expatrié pour servir la nature

François Chazel

Gestionnaire de la Réserve naturelle nationale pour Flanders Moss, Blawhorn Moss, Loch Lomond et Ben Lui. Écosse



« Mettez votre énergie là où c'est essentiel »

Il avait 25 ans, une solide formation en gestion de l'environnement, quelques économies... Mais pas de travail. François Chazel décide alors de quitter la France et de partir pour l'Écosse. Ne parle-t-il pas un bon anglais scolaire ?

Pendant plusieurs mois, il bat la campagne écossaise. Et c'est à Newtonmore, dans une auberge de jeunesse, qu'il rencontre sa chance. Un homme l'oriente vers la Réserve naturelle de Creag Meagaidh. Là, on lui offre le logement ; juste le logement ; en compensation du travail accompli.

La suite est une succession d'opportunités qu'il s'acharne à saisir : jouer les volontaires sans s'interroger sur « combien de temps cela va durer » ; se montrer utile, ouvert... vouloir apprendre, comprendre... ; accepter de dormir dans une caravane ; compter les papillons, recenser les arbres, faire du système d'information géographique, jouer le rôle d'interprète...

François Chazel travaille aujourd'hui pour Scottish Natural Heritage. Il est conquis.

Pourquoi avoir quitté la France ?

J'ai un BEPA de travaux forestiers, un BTA gestion faune sauvage, et un BTS gestion protection de la nature. Six ans d'études en lycée agricole... Mais je ne trouvais pas de travail. Aussi, en 2004, après trois ans de recherche, et pas mal de petits boulots en tant que manœuvre de chantier, j'ai décidé de me donner une chance d'exercer mon métier. Pour travailler en France, il aurait fallu faire autre chose. C'était comme si je renonçais à moi-même. Je n'ai rien planifié. Je suis parti, disponible, ouvert aux gens et aux événements. On verrait... Depuis un voyage d'études dans les Highlands, je gardais de l'Écosse

l'image d'un territoire ouvert, avec des entités pouvant atteindre 25 000 hectares. Cela m'avait profondément conquis. En France, tout un chacun a un petit lopin de terre, bien délimité. Ici, c'est le *Scottish Outdoor Access Code*¹ qui s'applique. Ça restait en moi. Une sorte d'inspiration...

Le *Scottish Outdoor Access Code*, expliquez-nous cela...

Ici, la tradition culturelle veut que la circulation soit libre. La seule règle, c'est de ne pas poser de problème au propriétaire. De tenir son chien en laisse, par exemple, si vous évoluez au milieu d'un troupeau de moutons. Sinon, n'importe qui peut marcher n'importe où. En 2004, le *Scottish Natural Heritage*, qui gère les questions d'accès aux territoires, a publié le *Scottish Outdoor Access Code* (Soac). C'est une formalisation des droits traditionnels. Il s'applique aussi aux campeurs.

Comment se fait-il que la terre n'ait pas été morcelée au moment de la passation d'héritages ?

En Écosse, la terre est avant tout une source de revenus. Les propriétés sont forestières ou encore dédiées à l'élevage du mouton comme dans les Highlands. Il y a également une forte pression pour le tourisme de chasse au cerf. Une belle tête peut valoir jusqu'à 1 000 livres (1 200 euros). C'est une vaste industrie... C'est pourquoi les héritiers d'une famille s'associent et fondent des trusts, ils ne divisent pas la terre. C'est un modèle très différent du nôtre.

Que change cette donnée pour un gestionnaire d'espace ?

Il y a moins de propriétaires, la concertation est donc plus simple. On passe moins de temps et d'énergie à essayer de trouver un consensus. Par ailleurs, les unités écologiques étant

larges, on peut plus facilement laisser aller sa créativité : gérer tout un versant de montagne avec une végétation riparienne, par exemple. En revanche, et contrairement à la France, toujours du fait du Soac, on ne peut pas interdire l'accès de certains territoires. On ne peut pas, non plus, dire aux gens de se promener sans leur chien, même en période de nidification.

Et si le chien poursuit une espèce protégée ?

C'est un problème à gérer avec la police. En tant que gestionnaire de réserve, je ne suis pas assermenté à mettre des PV. Mais il est vrai que dans la région de Loch Lomond, près de Glasgow où il y a une forte pression de la fréquentation, une loi locale a été votée pour s'affranchir du Soac. Le parc naturel a interdit le camping et le bivouac sur la berge est du Loch.

Pourquoi avez-vous trouvé du travail en Écosse et pas en France ?

En France, on se réfère au CV : mais on met ce qu'on veut dans un CV ! Ici, il faut faire ses preuves. On regarde plutôt ce dont vous êtes capable. Pendant quinze mois, j'ai dû faire mes preuves.

Votre culture française a-t-elle apporté quelque chose à vos interlocuteurs ?

Je suis probablement la personne la moins bien placée pour en parler. D'un point de vue personnel, j'ai dû apporter de la détermination. J'ai appris, j'apprends et j'apprendrai, alors que je ne savais pas grand-chose. L'important, c'est de mettre son énergie là où on pense que c'est essentiel. Pour moi, c'est travailler pour la nature. ●

1. <http://www.outdooraccess-scotland.com>

EN SAVOIR PLUS

<http://www.nnr-scotland.org.uk>



BIÉLORUSSIE

L'écotourisme a fait long feu

Entre les réserves de biosphère de Berezinsky et des Vosges du nord, une coopération vise notamment à mettre en place un écotourisme, au sens originel du contact avec la nature. Les autorités lui ont préféré un tourisme sans boue, sans effort et sans âme.



Jean-Claude Génot

1992. Le début de ce qui va devenir une longue coopération se met en place entre la réserve de Berezinsky et le Parc naturel régional

des Vosges du nord. Côté biélorusse, la réserve cherche à développer l'écotourisme et formule le besoin d'une aide technique.

Entre les définitions de l'écotourisme nord-américaine et européenne, plus proche du tourisme durable, l'écotourisme à la biélorusse doit s'entendre dans son sens premier : s'appuyer sur l'intérêt pour la nature, contribuer à la conservation, avoir un faible impact environnemental, des retombées pour les populations locales et une responsabilité éthique.

Il faut dire que Berezinsky cumule les atouts : des milieux sauvages à forte naturalité (tourbières, marais, forêts, lacs glaciaires, la mythique rivière Berezina), certaines espèces rares ou disparues des pays occidentaux (bisons, ours, loups, lynx, loutres, aigles, tétraonidés...), des richesses culturelles comme les maisons en bois, la pratique du sauna et les produits de la nature (baies, champignons, poissons). Et que dire de la convivialité propre aux pays slaves, surtout après quelques verres de vodka !

L'écotourisme constitue également une alternative au tourisme de chasse, dont les dérives sont soulignées par les scientifiques.

Tout feu, tout flammé. En 1994, les deux sites protégés signent leur accord de coopération¹. Le Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du nord (Sycoparc) fait appel à des experts financés par le Conseil de l'Europe, comme Sylvie Blangy et David Kent. Ces derniers analysent les potentialités de développement de l'écotourisme à Berezinsky et ébauchent une stratégie.

Des séjours naturalistes pour spécialistes et généralistes sont créés, formalisés sur des fiches afin de prospecter des voyageurs, ils sont organisés dès 1996. Un programme est élaboré afin d'améliorer les capacités d'accueil, développer le savoir-faire des guides locaux et limiter les impacts négatifs de certaines formes de tourisme naturaliste. Ainsi, la réserve refuse de faire appel au nourrissage artificiel pour attirer la faune sauvage à des postes d'observation (ce qu'elle fait dans la réserve de chasse pour faciliter l'obtention des trophées par les chasseurs).

Le Sycoparc initie alors les premiers voyages nature pour des touristes francophones avec Cap Nature. Il

guide un premier groupe, puis développe l'offre de voyages avec des voyageurs comme Atalante, Le Balkan et *Great Glen Wildlife*. À partir de 1997, de nombreux voyages ont lieu, principalement au printemps et en automne.

Le Sycoparc aide aussi Berezinsky à se faire connaître auprès du public naturaliste français et des voyageurs en réalisant une pochette de présentation des voyages nature avec le financement des régions Alsace et Lorraine. Enfin, le Sycoparc joue le rôle « de représentant » en France de Berezinsky pour toute personne souhaitant s'y rendre.

Dur dur. Au sein de l'équipe biélorusse, des personnes sont suffisamment motivées pour que l'écotourisme se développe assez vite. Parmi elles, l'ornithologue de la réserve et le guide de chasse, excellents connaisseurs de la faune.

Les difficultés ne manquent pas cependant. Face à la barrière de la langue, la réserve fait appel à des interprètes extérieurs. Puis, très vite, elle engage une personne à temps plein qui encadre l'accueil des visiteurs étrangers.

La dynamique du projet est également entamée par la difficulté de mobiliser des ressources humaines : motivation, compétence et formation ne sont pas toujours au rendez-

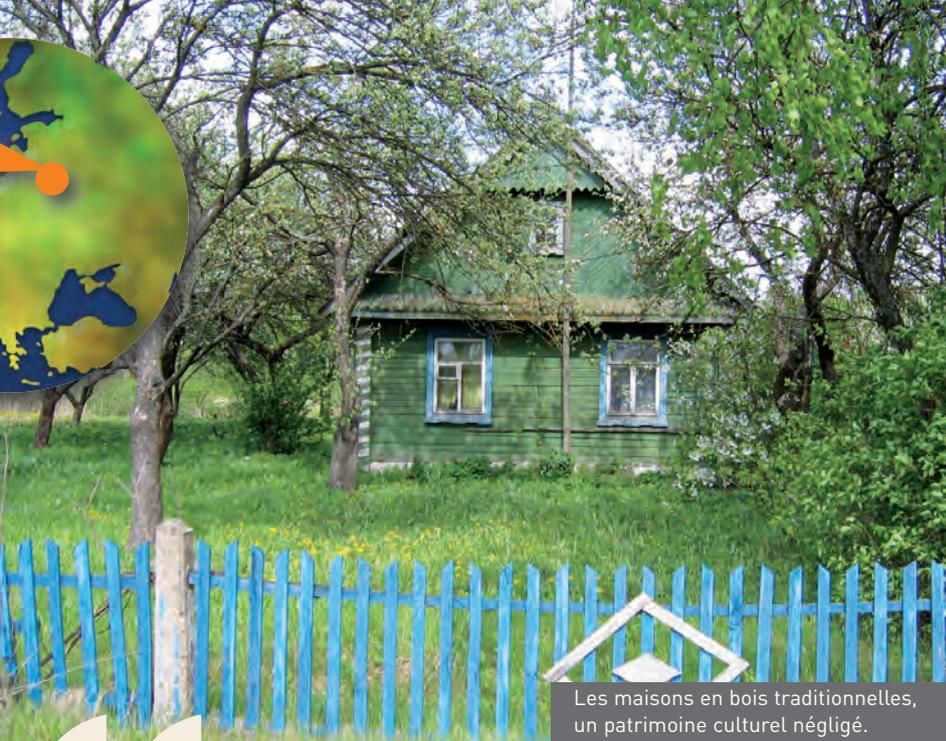
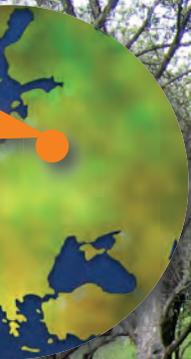
CONNAÎTRE

Réserve de biosphère

Berezinsky est une *zapovednik* (statut de protection équivalent à une réserve naturelle). Elle se situe à 120 km au nord-est de Minsk, capitale de la Biélorussie. Cette réserve est bordée à l'ouest par la rivière Berezina sur plus de 100 km. Ce territoire d'origine glaciaire de 1 100 km² constitue une vaste mosaïque de forêts, de lacs, de tourbières où vivent un millier d'ha-

bitants. Berezinsky a reçu le diplôme européen du Conseil de l'Europe et est classée réserve de biosphère par l'Unesco dans le cadre de son programme Homme et Biosphère. C'est dans ce contexte qu'elle s'est tournée en 1992 vers le Parc naturel régional des Vosges du nord, également réserve de biosphère transfrontalière avec le Palatinat (Allemagne).●

1. Initié sous l'égide de l'Unesco, au sein du réseau Euromab.



Les maisons en bois traditionnelles, un patrimoine culturel négligé.



Jean-Claude Génot

Au-delà de la coopération, c'est l'amitié qui prévaut.



Jean-Claude Génot

L'écotourisme constitue également **une alternative au tourisme de chasse** dont les dérives sont soulignées par les scientifiques.

vous. Aussi, dans un premier temps par exemple, des forestiers, plus habitués à guider des chasseurs, sont mobilisés pour guider des groupes avec des fortunes diverses. Il faut se rendre à l'évidence : il vaut mieux faire appel aux scientifiques de la réserve.

Les relations entre les personnels impliqués dans le projet et les autres posent également problème. Une réserve de type soviétique est un « petit » monde. Chacun se connaît et tout se sait. Les pourboires versés par les écotouristes génèrent jalousies et rancœurs. De nombreux voyageurs offriront également des objets utiles et certains voyageurs feront don à la réserve de matériels tels que longue-vue, jumelles, skis, gants et ouvrages naturalistes.

Depuis 20 ans, sept directeurs se sont succédé à Berezinsky. Chaque fois, il a fallu convaincre de l'intérêt de poursuivre l'expérience. Même si certains ont compris le sens de cette activité, leur décision a toujours été sous le contrôle du département des affaires de la présidence, l'autorité de tutelle de la réserve.

Enfin, il y a eu de nombreux débats pour faire comprendre à Berezinsky que les écotouristes préfèrent loger dans une datcha rustique en bois que dans un hôtel de type soviétique qui, même rénové, n'est pas très convivial.

Déclin. Ces dernières années, l'écotourisme a décliné. Berezinsky ne reçoit plus que des visiteurs ponctuels d'ailleurs plus aucun voyageur ne met cette destination à son programme. En effet, la réserve n'a pas entretenu les contacts qu'il fallait avec les voyageurs et n'a pas su se conforter face aux facteurs de fragilité décrits précédemment. Le manque d'intérêt de la part des autorités de tutelle pour cette forme de tourisme doux est évident. Elles ont préféré faire des investissements lourds dans le but de développer un tourisme classique avec un hôtel rénové mais sans cachet, des cabanons en bois standardisés autour d'une mare artificielle et un zoo installé en forêt pour un public urbain qui ne veut pas salir ses chaussures. Le public visé vient des villes voisines et de la capitale pour passer un week-end, se promener le long d'un sentier pédagogique, pêcher, faire des barbecues et boire sans limite. Pendant ce temps, le tourisme de chasse, lui, continue. ●

Jean-Claude Génot

Chargé de mission protection de la nature - Sycoparc
jc.genot@parc-vosges-nord.fr

20 ans. Déjà !

Au départ, la coopération scientifique entre la réserve de Berezinsky et le Parc naturel régional des Vosges du nord (Sycoparc) est presque confidentielle. Elle n'implique pas les élus du Sycoparc.

Soutenue financièrement par le ministère des Affaires étrangères et plus particulièrement l'ambassade de France à Minsk, elle a permis de nombreux échanges et des séjours de six mois dans les Vosges du nord pour de jeunes scientifiques biélorusses. Cette coopération développe aujourd'hui de nouveaux thèmes (gestion forestière, pédagogie, architecture), implique des partenaires associatifs du parc et intéresse désormais les élus du Sycoparc. La coopération s'est élargie à la réserve de biosphère de Kampinoski en Pologne, un parc national situé dans la banlieue de Varsovie qui entretenait également des liens avec Berezinsky. Et, malgré la fin des aides de l'État pour la coopération avec la Biélorussie, elle a pris un nouveau souffle. Un bilan des 20 ans de coopération a été établi dans un ouvrage récent financé par les régions Alsace et Lorraine.

Si cette coopération a su durer, c'est grâce à l'intérêt des deux territoires mais surtout grâce à l'amitié que certains d'entre nous ont su tisser avec leurs collègues biélorusses. On ne va plus seulement à Berezinsky ou dans les Vosges du nord pour la coopération, mais en vacances en famille. ● **JCG**

POLITIQUES PUBLIQUES

**LES ESPACES NATURELS PROTÉGÉS,
UNE CHANCE POUR LE DÉVELOPPEMENT
DE NOS TERRITOIRES**

À l'issue d'une trentaine d'entretiens réalisés auprès des structures gestionnaires, le Réseau régional des gestionnaires de Languedoc-Roussillon vient d'éditer ce document à destination des élus locaux. Il met en lumière les apports sociaux et économiques des espaces naturels protégés. L'ouvrage présente les nombreuses opportunités pouvant être développées avec l'appui des outils et structures de gestion. ● Réseau des gestionnaires d'espaces naturels protégés du Languedoc-Roussillon • 44 p. • Téléchargement gratuit sur www.enplr.org

TECHNIQUES

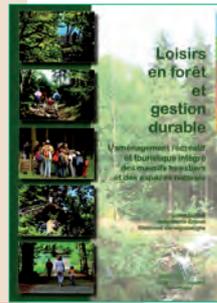
**GUIDE TECHNIQUE D'AMÉNAGEMENT ET DE
GESTION DES ZONES HUMIDES DU FINISTÈRE**

Développé par la cellule d'animation sur les milieux aquatiques du Finistère, ce cahier technique rappelle l'importance d'une réflexion préalable à toute intervention, et apporte des éléments de méthode. Par le biais d'une présentation des différentes zones humides du département, il permet d'orienter le gestionnaire ou l'aménageur vers les opérations techniques et les outils adaptés aux travaux à mener. ● Forum des marais atlantiques, Conseil général du Finistère • 250 p. • Téléchargement gratuit sur www.zoneshumides29.fr

ENJEUX SOCIAUX

**LA FRANCE DES FRICHES
DE LA RURALITÉ À LA FÉRALITÉ**

« Laisser la nature reprendre ses droits », tel est le message des auteurs. Ambassadeurs des espaces délaissés, ils expliquent quels types de milieux s'installent lorsque l'on cesse toute intervention agricole, pastorale ou sylvicole. Quel est leur fonctionnement et le devenir. Sensibles à la beauté d'une friche, les auteurs ont aussi un point de vue à contre-courant de la politique actuelle de gestion de la nature, en lutte systématique contre la fermeture des milieux. ● Annik Schnitzler, Jean-Claude Génot • 192 p. • Éditions Quæ • 30 euros



GESTION

**LOISIRS EN FORÊT
ET GESTION DURABLE**

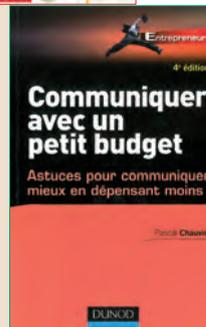
Issu d'échanges entre forestiers de différentes nationalités, ce manuel traite de la démarche intégrée de l'aménagement récréatif des forêts. Les étapes d'un projet sont détaillées. Le propos est illustré d'exemples relevant de l'organisation spatiale de la fréquentation et de sa gestion, de l'aménagement, des activités pédagogiques et artistiques... ● Vincent Colson, Anne-Marie Granet, Stéphane Vanwijnsberghe • 300 p. • Presses agronomiques Gembloux • 36 euros



COMMUNICATION

**COMMUNIQUER
AVEC UN PETIT BUDGET**

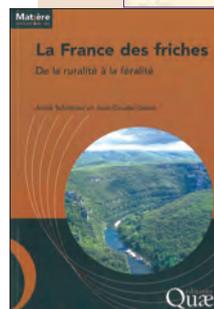
Logo, diffusion interne de l'information, relations avec la presse, conception d'un site internet, présence sur les réseaux sociaux... Ce livre recense les méthodes et supports de communication qui permettent de façonner l'image d'une organisation à moindre coût. Agrémenté de nombreux exemples et fiches de travail, l'ouvrage a le « bon sens » pour fil conducteur. ● Pascal Chauvin • 176 p. • Éditions Dunod • 17 euros



ENJEUX SOCIAUX

LA BIOPIRATERIE

Quelles alternatives au pillage des ressources naturelles et des savoirs ancestraux ? L'auteur pose ici les enjeux du dialogue et des échanges commerciaux entre les communautés locales et les multinationales. Il analyse les notions de biopiraterie, de propriété intellectuelle et de biocommerce éthique. Il présente des partenariats existants avant d'évaluer la pertinence des labels les plus usités pour garantir le respect de l'environnement. Il livre enfin des pistes d'élaboration de modèles de préservation et de partage des ressources. ● Pierre William Johnson • 240 p. • Éditions Charles Léopold Mayer • 18 euros.



LA PHRASE

« *Un site littoral tire son importance de sa complémentarité avec d'autres sites.* » Patrick Triplet

Ameureux ou gestionnaire du littoral, prenez le temps de télécharger ce manuel. Patrick Triplet a réuni une multitude de spécialistes pour aider les gestionnaires à mieux cerner les besoins de l'avifaune des zones littorales.

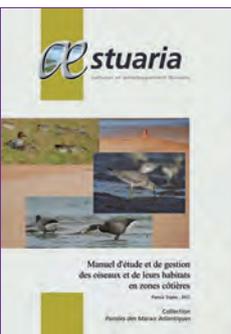
775 pages. L'ouvrage pourrait provoquer une certaine appréhension : il n'en est rien. L'outil offre des éléments sur le fonctionnement des milieux, sur les relations entre les espèces et leur environnement : description des écosystèmes estuariens et littoraux, gestion des habitats végétalisés ou encore déclinaison des comportements alimentaires, des besoins énergétiques, des modalités de recensement des anatidés, oies, bernaches et limicoles. L'approche est pointue.

Comment mettre en place des études appliquées et améliorer l'utilisation des milieux ? Des études de cas croisent fréquentation et dérangements ou précisent comment définir et utiliser la capacité d'accueil d'oiseaux migrateurs.

Les principales menaces et risques pesant sur les oiseaux et les habitats sont également traités avant d'ouvrir le sujet sur l'avenir des oiseaux « littoraux », dans un contexte de changement climatique, de recul maîtrisé du trait de côte par

exemple. Alors n'hésitez pas, consultez l'ouvrage à la découverte d'expériences et de contacts. ● **Bénédicte Lefèvre**

Manuel d'étude et de gestion des oiseaux et de leurs habitats en zones côtières • Patrick Triplet • Syndicat mixte Baie de Somme, Forum des marais atlantiques, *æsturia* 17 • 775 p. • Téléchargement gratuit sur <http://mic.fr/3i>



GUIDE PRATIQUE POUR LA RÉALISATION DE LISTES ROUGES RÉGIONALES DES ESPÈCES MENACÉES

Sur le modèle de la Liste rouge nationale, de plus en plus de régions se lancent dans l'élaboration de listes rouges des espèces menacées. Elles leur permettent de disposer d'inventaires précis sur la faune et la flore en danger et d'orienter les actions de conservation. Le guide pratique, publié par le Comité français de l'UICN, fournit des informations sur la méthodologie et la démarche d'élaboration à mettre en œuvre. ●

À télécharger : www.uicn.fr/Listes-rouges-regionales.html

LE MOT



« Forêt »

Voici le récit de la vie d'une forêt. Au singulier, et dans ce qu'elle a de singulier : son histoire naturelle, la diversité de ses habitants, son fonctionnement écologique propre et ses relations avec nos sociétés humaines. L'élue est une forêt de haute Provence, située entre champs et roubines, ces ravins érodés si dangereux en cas d'orage violent. Cette forêt n'est pas plus grande, plus riche ou plus belle que les autres. Au premier coup d'œil, elle pourrait paraître assez

ordinaire. Pourtant, elle révèle une histoire riche d'enseignements. Au fil des chapitres, on découvre les paysages anciens de la haute Provence qui l'ont précédée, les arbres qui la composent, les plantes et les animaux qui contribuent à la rendre vivante, ainsi que les hommes qui ont œuvré à sa renaissance il y a plus d'un siècle. Peu à peu, son histoire, naturelle et humaine, confirme par l'exemple l'espoir de voir les actions des hommes s'intégrer favorablement à la nature, pour la conservation des forêts comme pour notre développement durable. Illustré d'une centaine d'images et enrichi d'itinéraires de randonnée, ce livre intéressera aussi bien les naturalistes et les forestiers que les lecteurs amateurs d'arbres et de forêts. ●

Au-delà d'une forêt ordinaire. En chemin avec la nature et les hommes de haute Provence • Daniel Vallauri • 176 p. • Actes Sud • 26 euros

SENSIBILISATION

MISE EN DÉCOUVERTE DES ESPACES ET SITES NATURELS

Ce cahier *Espaces* rassemble les expériences d'acteurs ayant réalisé une démarche d'interprétation et de mise en valeur de leur site. Ce que l'on nomme aujourd'hui mise en découverte allie les approches esthétique, pédagogique, ludique et partagée avec la population locale. Parc du Marquenterre, Grand site de Bibracte ou encore Parc national de La Réunion témoignent. ● **Cahiers Espaces n°109 • 176 p. • 60 euros • 4 n°/an abonnement 235 euros • www.revue-espaces.com**

ET AUSSI

Plans nationaux d'actions en faveur des espèces menacées. Objectifs et exemples d'actions. Meddtl. <http://mic.fr/48> ●



Influencer les politiques publiques ?



MT

Comment influencer les décideurs ?

Quelle information est capable de faire évoluer les politiques publiques ? La question est fondamentale pour la protection de la nature et les réflexions

qui émergent aboutissent à inventer de nouveaux concepts. Celui de biodiversité par exemple. La nature prend le nom de biodiversité dans les années 1990. Le concept veut amener à la prise de conscience de la richesse des espèces et de leur importance. Les suivis naturalistes, les recherches en biologie et en écologie adoptent alors ce cadre et le vocable trace peu à peu son chemin auprès du public qui se familiarise avec le terme. Ainsi, des engagements politiques sont pris. En 2004, la France adopte une première stratégie nationale pour la biodiversité ; au niveau international, un objectif d'arrêt de la perte de la biodiversité pour 2010 est fixé par la convention sur la Diversité biologique.

Mais les engagements sont peu suivis d'effets et les résultats sont tellement en deçà des objectifs que l'on ose à peine en redéfinir de nouveaux pour une éventuelle phase suivante. Déçus, les porteurs de la protection de la nature jugent leurs efforts vains et perdent foi en la force du concept. Aussi, se mettent-ils à en chercher un nouveau. Celui de « services écosystémiques » par exemple. Il vise à la conscientisation de notre dépendance aux écosystèmes et de leur potentiel pour des modes de développement durable. On se pose ainsi continuellement la même question, mais au bout du compte, les changements restent en deçà des enjeux. Et si on se posait la question autrement, en se demandant pourquoi les changements escomptés ne se produisent pas ? La réponse la plus cynique suppose que les dirigeants fassent appel au développement des connaissances sur la nature pour détourner l'attention des acteurs porteurs de cette préoccupation. Pendant ce temps, ils sont libres de

poursuivre des modes de développement destructeurs de l'environnement.

De manière plus réaliste, il faut considérer le rôle, souvent de régulateur, qui incombe aux décideurs : ils doivent arbitrer les demandes de la société et des différents secteurs d'activité. Dans ce « jeu », les porteurs de la protection de la nature font face à des lobbys souvent pourvus d'importants moyens et mieux entendus, car leurs arguments sont en phase avec les agendas politiques court-termistes et les calendriers électoraux.

Une seconde question consiste à se demander si, les changements étant en deçà des attentes, on ne ferait pas mieux de relâcher les efforts visant à informer ces chefs de file ? Évidemment, non ! Trop d'arguments vont dans ce sens. Prenons-en trois.

- Premièrement, il est important que les porteurs de la protection de la nature continuent à occuper une place dans l'espace public où ils sont minoritaires face aux lobbys sectoriels.
- Deuxièmement, c'est l'accumulation de données, d'informations et d'arguments qui conduit à la reconnaissance de certains problèmes et à la prise d'engagements en faveur de l'environnement.

- Troisièmement, au moment où les décideurs prennent des mesures, la disponibilité des connaissances et des informations est déterminante pour que la prise en charge soit rapide, augmentant les chances d'une véritable application des mesures.

Pour conclure sur une note positive, il faut convenir que l'on observe depuis une trentaine d'années une montée de la problématique environnementale dans l'espace public, prouvant par là que les efforts ne sont pas vains. Même si ces améliorations sont masquées par le déséquilibre des forces expliquant la poursuite de la dégradation de l'état des écosystèmes. Le constat est une invitation à poursuivre et augmenter les efforts pour renverser le rapport de force. ●

Fanny Guillet Docteure en gestion environnement, chercheuse associée au Muséum national d'histoire naturelle. fguillet@mnhn.fr

Sale temps pour les poules

“ L'élevage en batterie est désormais interdit en Europe. Les poules doivent bénéficier, au moins, d'une cage de 750 cm², équipée d'un nid ou d'un perchoir. Le luxe » peut-on lire dans le *Journal de l'environnement* du 2 janvier 2012¹. Cette nouvelle mérite quelques bémols que *Le Monde* du 6 janvier relève : « La nouvelle réglementation, qui accorde 750 cm² à chaque volatile – à peine plus qu'un format A4 – n'est pas respectée par 10 % des fermes françaises. » Une réalité propice à interpeller les professionnels de la nature sur le type de rapport qu'entretient notre société avec l'animal. Sur le respect du vivant qu'illustrent nos types de production.

Si je mange du porc, je trouve normal de m'inquiéter de comment a été traité le cochon ? Quel était le cadre de vie du poussin devenue poulet ? Comment a vécu cette vache avant d'arriver dans mon assiette ? Plus que pour tout autre consommateur, il revient aux professionnels que nous sommes de bien choisir nos canards, poules et œufs. La majorité des œufs produits et vendus en France proviennent d'élevages standards en batterie. Ils sont reconnaissables par le code apposé sur leur coquille, qui commence par le chiffre 3. ● **Yves Vérilhac** Directeur de l'Aten
1. www.journaldelenvironnement.net



CC-by Iliamar K

Quoi faire avec le bois ?

La charte du Parc naturel régional des Vosges du nord est en révision et, alors que notre territoire est tourné vers la forêt, nous avons abordé les questions de la place de l'Homme et du développement économique. Et qu'avons-nous constaté ? Après le discours d'Urmatt¹, s'interrogeant sur les leviers nécessaires à l'utilisation d'une ressource non délocalisable et n'engendrant pas suffisamment de plus-value économique, les acteurs de la filière bois ont acté le malheureux postulat qui consiste à exploiter « plus » la forêt.

Un choix qui se traduit par des durées de régénération moins longues, par la velléité d'utiliser davantage les rémanents pour le bois énergie, par la création de nouvelles voies d'accès pour faciliter – plus encore – l'accessibilité en forêt, par l'éventualité de plantations de résineux exotiques pour répondre aux besoins du marché...

Cette approche repose sur des standards aujourd'hui dépassés. La vraie question est de savoir quoi faire avec le bois ?

Alimenter la filière énergie, répondre à la pression des grossistes, exporter des grumes à l'étranger, quelle véritable plus-value cette manière de faire va-t-elle apporter à notre territoire ?

Dans nos discussions, parfois difficiles, avec l'ONF, nous avons dit oui à l'économie du bois, mais une économie de proximité, créatrice d'emplois et de valeur ajoutée. Oui à la recherche de nouveaux usages, nous permettant d'utiliser nos hêtres ainsi que d'autres essences locales pour le bois de construction.

C'est autour de cette démarche adaptée à notre forêt, que nous avons réussi à fédérer les industriels du bois, les élus locaux, les communes forestières. C'est dans la proximité entre la ressource et l'économie locale que nous cherchons à créer de nouvelles synergies comme l'a fait le Vorarlberg (Autriche) avant nous. Se battre pour avoir des gros arbres, défendre des îlots de sénescence, exiger la diversité des structures dans nos forêts, favoriser la régénération naturelle, respecter les sols en soutenant une exploitation non mécanisée, n'est-ce pas aussi la garantie de répondre aux autres rôles de nos forêts ? ●

Michael Weber

Président du Syndicat de coopération pour le PNR des Vosges du nord - Conseiller régional de Lorraine délégué à l'économie du bois

1. 19 mai 2009. Discours de Nicolas Sarkozy sur le développement de la filière bois.

l'agenda

ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT

9 au 11 juillet - Florac

Le thème de ce colloque sera « L'éducation au développement durable, nouveaux défis, nouvelles pratiques ». Question autour du métier de gestionnaire dans sa fonction éducative.

www.colloque-supagrofiorac.fr

BIOLOGIE DE LA CONSERVATION

28 août au 1^{er} septembre - Glasgow

3^e congrès européen de la biologie de la conservation. Organisé par l'École nationale des forêts de l'université de Cumbria, le congrès portera sur « la conservation à la limite ».

www.eccb2012.org

FORÊT ET MONTAGNE

12 au 14 septembre - Chambéry

Le prochain colloque international du groupe d'histoire des forêts françaises sera consacré aux relations entre forêt et montagne : évolutions et aménagements.

www.gfff.ens.fr

CIGOGNE NOIRE

21 au 23 septembre - Marne

L'ONF et la LPO organisent le 6^e colloque international sur la cigogne noire. Statut, reproduction, baguage, migration, hivernage, protection...

paul.brossault@onf.fr

nicolas.gendre@lpo.fr

CONSERVATOIRES D'ESPACES NATURELS

25 au 29 septembre - Saint-Pierre

Le 18^e congrès des CEN s'exporte à La Réunion et aura pour thème « Protéger et partager la nature : un même défi ? » L'occasion

d'ouvrir des ponts avec les communautés de l'océan Indien et d'appréhender les enjeux spécifiques de ces territoires.

<http://congres-cen-reunion.blogspot.fr>

ASSISES DE LA BIODIVERSITÉ

26 au 27 septembre - Grande-Synthe

Ces 2^e assises nationales permettront d'échanger autour de la relation homme-biodiversité et ses interdépendances. Avec des invités de renom comme Jean-Marie Pelt, Claude et Lydia Bourguignon, Pierre Rabhi ou encore Philippe Desbrosses.

www.assises-biodiversite.com

GRANDS SITES DE FRANCE

4 au 6 octobre - Massif du Canigò

Les 14^{es} rencontres du Réseau des grands sites de France porteront sur « Quelle gouvernance, quelle gestion dans les Grands sites ? »

lydianeestev@grandsitedefrance.com

FORUM DES GARDES DU LITTORAL

10 au 11 octobre - Saint-Brieuc

Le Conservatoire du littoral et Rivages de France organisent ce rendez-vous autour de l'évolution du métier de garde du littoral.

s.lamri@conservatoire-du-littoral.fr

m.malvoisin@rivagesdefrance.org

CARACTÉRISATION ET GESTION DES SOLS

16 au 17 octobre - Paris

L'Ademe organise deux journées techniques ayant pour thème : 1. les bioindicateurs pour la caractérisation des sols ; 2. les phytotechnologies appliquées à la gestion de sites contaminés.

evelyne.perreon@ademe.fr

L'agenda des professionnels de la nature



Un outil pro pour les pros : l'agenda collaboratif mis en place sur la toile par l'Aten ! Nombre de colloques, séminaires et autres forums sont organisés par et pour les gestionnaires d'espaces naturels et les acteurs de la protection de la nature. Pour s'y retrouver, organiser ses propres réunions aux dates les plus propices :

<http://agenda.espaces-naturels.fr>



L'écomobilité AU PROFIT DE LA NATURE ?



C'est crucial Accéder aux sites sans voiture

Le nombre de vacanciers a doublé en France en quarante ans, passant de 20 à plus de 40 millions entre 1964 et 2004¹. Ce développement s'accompagne aussi d'une modification importante des comportements. Les touristes partent de plus en plus souvent et de moins en moins longtemps. Ainsi la proportion d'allers-retours de longue distance dans la journée est en hausse et ces déplacements sont bien souvent réalisés en voiture. Les déplacements touristiques représentent ainsi près de 30 % des kilomètres annuels du parc automobile français².

Attractifs pour les touristes, les sites naturels accueillent souvent des excursionnistes, venus pour la journée. Les problèmes se posent peu à l'intérieur des sites où la plupart des circulations sont piétonnes. En revanche, ces sites peuvent être soumis à des fréquentations importantes et à un certain envahissement automobile, du fait d'un nombre d'accès souvent limité et générant des engorgements de voies et de zones de stationnement. Par ailleurs, du fait d'un élargissement important des aires urbaines, certains parcs ont aussi à prendre en compte les déplacements domicile-travail de nouveaux habitants. Ces phénomènes peuvent constituer une atteinte physique et esthétique aux sites et contribuer à terme à leur désaffectation et donc à la baisse de l'activité économique locale. La question de

l'organisation des déplacements devient alors un enjeu à la fois environnemental et économique et c'est bien la question de l'accessibilité aux sites qui devient cruciale.

Les responsables de ces territoires ont donc intérêt à développer des actions d'écomobilité, prenant en compte l'ensemble de la chaîne de déplacement. Des offres spécifiques de mobilité peuvent être conçues pour les habitants des sites et adaptées aux touristes selon les périodes : développement de navettes saisonnières dans les stations touristiques, centrales de réservation multimodales, offres de services mixant autopartage et locations de véhicules familiaux... Ces enjeux sont d'autant plus importants que la pression pourrait croître sur les espaces naturels français, du fait de l'augmentation du nombre de jeunes retraités consommateurs de loisirs, mais aussi de la hausse du prix de l'énergie et des phénomènes de crise. Les années 2008 et 2009 ont ainsi été marquées par une augmentation des consommations touristiques de proximité, au détriment de déplacements à l'international. Faudra-t-il un jour réguler l'accès à ces sites ? ●

Patricia Varnaison Revolte

Chef du département déplacements durables. Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques (Certu)

patricia.varnaison-revolte@developpement-durable.gouv.fr

SOMMAIRE

- 21 C'est crucial : accéder aux sites sans voiture.
- 22 Prévoir de ralentir le temps.
- 23 Mais de quoi parle-t-on ?
- 24 La fin de la navette des crêtes. Qui doit financer l'écodéplacement ?
- 25 « La mobilité : illustration de l'inégalité sociale ». Mayotte.
- 26 Suisse mobile, tout le pays s'y met.
- 27 Vélo : aménager sans dénaturer.
- 28 L'écomobilité contre l'isolement et la précarité.
- 29 Les recommandations du Réseau des Grands sites de France aux porteurs de projets.
- 30 Marais poitevin. L'offre vélo... et toute une filière économique s'organise.
- 31 « Maîtriser les flux sans interdire »
- 33 Tribune. Entre écomobilité et devoir de proximité.

1. Source : Mission interministérielle de l'effet de serre.

2. Source : Les mobilités touristiques, Centre d'analyse stratégique, 2010.

Transports en commun, navettes, covoiturage, vélos... La mobilité douce, ce n'est pas perdre son temps mais prendre son temps.



VIVRE

Prévoir de ralentir le temps

Mountain Wilderness n'a pas perdu sa préoccupation environnementale mais l'association sait maintenant qu'il s'agit moins de promouvoir l'écomobilité que le changement d'approche.

Encourager la mobilité douce, c'est soustraire les hommes des pollutions envahissantes, c'est s'extraitre des bruits, omniprésents et stressants, c'est défendre l'environnement naturel, exceptionnel et fragile, et chercher à limiter les effets spectaculaires du réchauffement climatique.

En ces termes, l'association *Mountain Wilderness*¹ s'engageait au début du siècle en faveur d'une mobilité non motorisée et visait à ce que tout un chacun vive la montagne autrement.

Mais les ans sont espiègles et l'expérience a enrichi cette représentation de l'écomobilité. Sans doute parce que l'association a sondé l'esprit du

voyage en recueillant récits et témoignages auprès de ses adhérents.

Voilà déjà quelques années qu'un concours² encourage les voyageurs à narrer leurs plus belles sorties en mobilité douce dans toutes les montagnes de France : randonnée, escalade, alpinisme, VTT, parapente... Sur le site internet, toutes les impressions recueillies convergent : la mobilité douce, c'est d'abord un sentiment. Celui d'un autre rapport au voyage, à la nature. C'est un temps où l'on prend le temps ; d'observer, de découvrir, de ressentir, de s'immerger, de mettre de la distance avec l'habitude des allers-retours incessants. Un temps du bien-être.

Il n'est qu'à citer cette famille grenobloise, qui avait envisagé de rouler 250 km, « un coup de voiture dans la journée », pour se rendre jusqu'au Parc naturel régional du Luberon et admirer les ocres de Roussillon. Splendides rochers, cirques d'aiguilles... Avec la même destination, elle a opté, plutôt, pour « un grand voyage » : regarder les cartes avec les enfants, faire son itinéraire avec le plus possible de pistes cyclables, consulter les horaires pour emmener les vélos dans le train, prendre contact avec les gîtes ou chambres d'hôtes, se projeter dans la montée (ou la descente) d'un col, imaginer les odeurs de la végétation dans laquelle on va se balader... La course a commencé bien avant les trois jours. Plus tard, longtemps encore après le retour, elle a nourri de nombreux récits et partages.

Mountain Wilderness n'a pas perdu sa préoccupation environnementale mais l'association sait maintenant qu'il

s'agit moins de promouvoir l'écomobilité que le changement d'approche. Changer : ne plus voir de valeur ni de fatalité dans la vitesse omniprésente (rendue quasiment obligatoire).

Certes, en montagne par exemple, nous utilisons tous, à un moment ou à un autre,

“ Changer d'approche, c'est **modifier son rapport au temps** et enrichir son rapport aux hommes.

le repère des chiffres (le dénivelé réalisé, le temps réalisé, le nombre de sorties, les cotations liées à la difficulté...). Mais la qualité de notre approche, la richesse du vécu et des rencontres ne sont pas chiffrables, et c'est tant mieux !

1. Association de protection de la montagne, reconnue d'utilité publique.

2. Le concours intitulé « Changer d'approche » a été initié il y a deux ans par la mise en place d'un portail internet qui recense plus de 10 000 itinéraires en montagne (rando, escalade, ski, alpinisme) accessibles sans voiture.

www.mountainwilderness.fr/pratiques-sportives/actions/2802-qchngr-dapproche-cest-toujours-possible.html?task=view

3. www.appelpournosmontagnes.org



INFO PÉDAGOGIQUE

Ecomobilité

Mais de quoi parle-t-on ?

Écomobilité, mobilité douce, mobilités actives, covoiturage, autopartage, multimodalités, intermodalités, les terminologies fleurissent et les questions subsistent.

Ainsi, **les transports en commun** sont-ils vraiment écomobiles ? Un bus de 50 places consomme plus de 40 l/100 km en milieu urbain et 25 l en interurbain faiblement rempli. Il peut avoir un bilan environnemental nettement plus mauvais qu'un conducteur seul au volant de son 4x4.

Compte tenu des consommations des véhicules en accès aux lignes de transport, des taux d'occupation parfois faibles en bout de ligne, un réseau urbain de transport d'une ville moyenne a une consommation de 4 à 5 l/100 km par voyageur. Hors transport scolaire, des lignes interurbaines à faible fréquentation peuvent avoir des consommations de plus de 10 à 15 l/100 km par voyageur. Un TER au mazout peu fréquenté est potentiellement autant catastrophique.

De même, le **transport à la demande**, individuel, nécessitant un aller à vide garde une faible efficacité énergétique et économique à un coût moyen supérieur à 3 €/km.

Bien d'autres raisons, notamment sociales, peuvent justifier ces choix mais la pertinence écomobile des transports en commun n'est réelle que sur des flux suffisamment massifiés : un car plein consomme moins de 0,5 l/100 km par voyageur en interurbain.

Et **les voitures individuelles** ? Les déplacements de loisirs de plus de 50 km (2,5 personnes) et les déplacements touristiques (2,3 personnes) ont une performance de l'ordre de 2,5 l/100 km par voyageur. A *contrario*, dans les déplacements domicile-travail, le taux d'occupation stagne à moins de 1,05 : 95 % des automobilistes sont seuls dans leur voiture.

Le **covoiturage**, défini comme l'utilisation conjointe et préalablement organisée de la voiture (au contraire de notre bon vieux stop), peut être une solution

pertinente d'un point de vue écomobile, économiquement très efficace et rapide à mettre en œuvre. Mais si celui-ci est fortement utilisé par les jeunes dans les déplacements longs, son développement dans les déplacements domicile-travail demande un important travail d'animation pour vaincre les freins psychologiques. Les résultats sont pourtant là : en l'espace d'un an, des zones d'activités entières sont passées de 3 à 15 % de pratiquants. Le « stop participatif » consiste à mettre en place des lignes avec des arrêts visibles et un kit de covoiturage (badges, ardoise...) sécurisant la relation, avec une participation du stoppeur aux frais de déplacement. Solution simple et efficace pour des déplacements de 10 à 20 km sur des itinéraires fréquentés.

Reste aussi le principe de **l'autopartage (car sharing)**. Une institution ou plusieurs individus mettent des véhicules à disposition de ses membres. À première vue, l'autopartage reste une forme d'utilisation de la voiture et ne peut donc être classé dans les écomobilités. Les enquêtes réalisées auprès des membres montrent pourtant que le basculement de la voiture individuelle vers l'autopartage tend à supprimer l'utilisation réflexe de la voiture et à diminuer son utilisation finale.

Et nos fameux « modes doux » ? Le terme renvoie aux modes à propulsion humaine, principalement la marche, le vélo, mais aussi le roller, la trottinette. Cette terminologie peu dynamique a le tort d'oublier la référence à un des enjeux majeurs de la mobilité des années à venir, la santé publique. En l'espace d'un siècle, le niveau d'activité physique de la population a été divisé par 10, entraînant des pathologies clairement liées à la sous-activité. Le terme de « modes actifs » rend bien mieux compte de ces enjeux. ●

Nicolas Mercat

Co-fondateur d'Altermodal/Inddigo
Chef de projet expert
n.mercat@inddigo.com

Car outre le rapport au temps, changer d'approche, c'est changer le rapport aux hommes. Le rapport à soi-même et aux gens. C'est d'ailleurs ce que révèlent, tout en nuances, les films postés sur le site de l'association. Celui de ce groupe d'accompagnateurs en montagne par exemple, lesquels ont goûté, après quelques hésitations, à de grands voyages en Laponie en train et qui maintenant « n'en démordent plus ».

Et si la qualité et la singularité des expériences devenaient boussoles pour une approche de la montagne, plurielle et diversifiée ?

Mountain Wilderness en est persuadée, elle qui vient de lancer l'Appel pour nos montagnes³. Un cri pour que soit élaborée une politique globale en faveur des cimes. ●

Frédi Meignan Président de *Mountain Wilderness*
Gardien du refuge du Promontoire (Oisans/Écrins)
fredi.meignan@orange.fr

EN SAVOIR PLUS

www.mountainwilderness.fr
www.changerdapproche.org
www.camptocamp.org
www.rail-and-ride.blogspot.com



BALLONS DES VOSGES

La fin de la navette des crêtes

Qui doit financer l'écodéplacement ?

Un bien pour un mal ? La fin de la navette a déclenché une prise de conscience sur la nécessité d'un renforcement de la coopération interrégionale entre les autorités organisatrices de transports, quitte à remettre en cause certains schémas inadaptés.



Les recettes des ventes de billets ne peuvent couvrir le coût du service. Alors même que, s'agissant d'un service touristique, la tentation pourrait être de considérer qu'il doit être financé par l'usager.

LK Kunegel

C'était pourtant bien parti... Pour pallier le risque de surfréquentation, notamment motorisée, qui aurait pu nuire à l'image de nature et de quiétude des Hautes-Vosges, et pour empêcher les dérives d'une offre touristique banalisée qui réduit l'attractivité du territoire, une navette d'autobus a été créée. En 2000, la navette des crêtes voyait le jour à titre expérimental.

Dix ans plus tard, l'expérience s'arrête pour des raisons économiques notamment.

Expérience. Le constat pourtant était sans appel : les crêtes des Vosges attirent de nombreux visiteurs. Une majeure partie est constituée d'habitants locaux : 4,5 millions de personnes habitent à moins de 2h de route. Lors des belles journées, du printemps à l'automne, un flot de voitures cir-

Le service n'a pu fonctionner que hautement subventionné.

cule sur la route des crêtes, avec les effets néfastes que l'on imagine sur la qualité de l'environnement du cœur du Parc naturel régional des ballons des Vosges.

Pour ces habitants des villes et agglomérations proches, dont les plus grandes sont Colmar, Mulhouse et Belfort, la Grande crête représente un espace de respiration où l'on vient randonner, s'évader, manger en ferme-auberge et admirer l'enchaînement des ballons, les vues lointaines sur les Alpes autrichiennes et suisses.

Aussi, fort de sa réflexion et de sa légitimité, le Syndicat mixte gestionnaire du parc

met en place une navette destinée à limiter la circulation automobile. Il bénéficie pour cela d'une délégation de compétence des conseils généraux du Haut-Rhin et des Vosges pour gérer ce mode de transport en commun à vocation touristique.

Équilibre. Le service de navette, entre les vallées et la crête et sur la route des crêtes, est confié à la société de transport Kunegel, choisie notamment pour ses performances environnementales et la qualité du service proposé.

Jusqu'en 2010, le parc bénéficie d'un soutien financier à hauteur de 150 000 euros/an émanant de partenaires multiples dont l'État et l'Europe au travers de la convention interrégionale du massif des

Vosges, les régions Alsace et Lorraine, le conseil général du Haut-Rhin, une douzaine de communautés de communes et deux villes portes. Les ressources croissantes, dont la vente des billets (15 % des recettes), permettent le développement du système jusqu'à son optimal en 2008. En 2009, la fréquentation se stabilise autour de 10 000 billets distribués en 17 jours de fonctionnement. Les ressources ne permettent pas de couvrir les frais de fonctionnement soit 153 890 euros et, pour la première fois, le parc connaît un déficit d'exploitation de 6 193 euros qu'il doit couvrir sur son budget de fonctionnement.

L'augmentation du coût du service couplée à la réduction des subventions ont eu raison de la navette qui s'est arrêtée en septembre 2010.

Succès. D'un point de vue social, cette expérimentation est un succès indéniable : la population locale, certains maires et associations, réclament le retour de la navette des crêtes. Conscients de la nécessité de structurer un transport interdépartemental pour l'offre touristique du

Montage financier

Les financements en 2010	
Europe (Feder)	37 100 €
État (FNADT)	17 500 €
Région Alsace	33 000 €
Conseil g ^{al} 68	17 000 €
C. de communes	22 000 €
Villes portes	7 300 €
Recettes	20 546 €
Total	154 446 €

massif des Vosges, les départements des Vosges et du Haut-Rhin avec les partenaires historiques de la navette, coordonnés par le parc, travaillent actuellement d'arrache-pied au renforcement du réseau interdépartemental. Les acteurs du tourisme sont associés afin de proposer des produits de découverte des Hautes-Vosges sans voiture dès l'été 2012.

Conscience. Finalement, la fin de la navette a déclenché une prise de conscience collective sur la nécessité d'un renforcement de la coopération interrégionale entre les autorités organisatrices de transports (quitte à remettre en cause certains schémas de transport inadaptés). Cette prise en main par les autorités compétentes est la meilleure garantie possible pour pérenniser un système de transports à vocation touristique dans le massif des Vosges. ●

Franck Bézannier

PNR Ballons des Vosges

f.bezannier@parc-ballons-vosges.fr

Le modèle de la navette

Été 2010, douze autocars ont circulé les dimanches et jours fériés du 6 juin au 26 septembre. Matin et midi, ils acheminaient les visiteurs sur la crête des Vosges d'où partent de nombreuses randonnées. Midi et soir, ces mêmes navettes repartaient dans l'autre sens et desservait l'ensemble des villages des vallées ainsi que les gares en Piémont où onze correspondances avec les TER étaient assurées. Sur la Grande crête, soit un linéaire de 65 km, le service était assuré toutes les demi-heures dans les deux sens. À pied, en suivant le GR5, la distance moyenne entre les lieux touristiques desservis était de 3 km, soit environ 3/4 d'heure de marche. Le prix d'un billet était de 3 euros pour autant de trajets souhaités dans une même journée. 10 euros pour l'ensemble de la saison. Les mineurs bénéficiaient de la gratuité. Le service, conçu pour les touristes, a en fait été utilisé par les locaux. Retombée inattendue, il a joué le rôle de transport en commun. Pendant son fonctionnement, la navette a permis la création de 18 emplois chaque été. ●

À Mayotte, certains parcourent des kilomètres à pieds pour aller travailler quand d'autres se déplacent de quelques centaines de mètres avec des gros 4x4.



MAYOTTE

Fabrice Bosca

Conservateur de la Réserve naturelle nationale de l'îlot de M'bouzi

« La mobilité : illustration de l'inégalité sociale »

Que vous inspire, depuis Mayotte où vous travaillez, la question relative à la promotion de l'écomobilité ?

Nous sommes encore loin de ces préoccupations. À Mayotte, certaines personnes parcourent à pied, parfois nus, des dizaines de kilomètres chaque jour, pour aller travailler... Ils cohabitent avec d'autres gens qui roulent en gros 4x4 pour se déplacer de quelques centaines de mètres.



J. Demasson

Les transports en commun ne sont encore qu'un vague projet, en dehors des taxis collectifs et, heureusement, du ramassage scolaire. Alors, oui, la mobilité est révélatrice de l'inégalité sociale, mais tout comme l'accès à la nourriture ou aux soins médicaux.

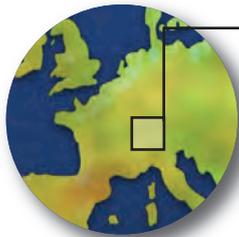
En mer, c'est la même chose, les piroguiers traditionnels qui pratiquent une pêche vivrière, parfois de subsistance, côtoient les vedettes et les jetskis des métropolitains qui « consomment » le lagon pour la durée de leur séjour ici qui, généralement, n'excède pas 4 ans. Quant au tourisme, il est très peu développé et il s'agit de tourisme principalement affinitaire : des gens qui viennent là parce qu'ils ont de la famille ou des amis.

Vous comprendrez que la question de l'écomobilité ne peut pas se poser dans les mêmes termes qu'en métropole.

Pour notre part et même si nous disposons d'une embarcation à moteur imposée par nos missions de gestionnaire insulaire (police de la nature, transport de matériel, plongée professionnelle), nous nous attachons à modérer le régime du hors-bord, à optimiser les sorties et à utiliser aussi le kayak pour certaines des sorties de prospection de l'équipe de gestion.

Par ailleurs, à la Réserve naturelle de l'îlot M'bouzi, nous avons choisi d'axer notre stratégie de sensibilisation autour de l'accès à l'îlot en kayak qui apporte une dimension à la fois ludique, sportive et durable à la chose. C'est d'autant plus important que notre cœur de cible est constitué par les jeunes citoyens du département. Ce choix, qui est au cœur du concept d'écomobilité permet, parallèlement, de créer de l'activité pour les entreprises de location de kayak et de donner du travail aux jeunes brevets d'état kayak de Mayotte. ●

conservateur@naturmay.org



INITIATIVE NATIONALE

Suissemobile, tout le pays s'y met

Il aura fallu 20 ans pour construire 24 000 km d'itinéraires et permettre à quiconque de parcourir la Suisse avec sa seule force musculaire.

La Suisse en vélo, la Suisse en roller, la Suisse en canoë, la Suisse à pied... Possible!

Et pour compléter la donne, les itinéraires sont connectés pour permettre de mixer les sports. 9 000 km pour la marche, 9 000 km pour le vélo, 4 500 pour le VTT, 1 100 pour les rollers et 330 pour le canoë sont ainsi organisés autour d'un balisage uniforme.

L'effet réseau. Le solide réseau, étroitement coordonné par la fondation Suisse mobile, résulte d'une volonté partagée des acteurs publics et économiques qui ont vu là, presque immédiatement, l'intérêt économique que ce réseau pouvait représenter. Certes, l'idée de départ repose sur la passion de quelques cyclistes (cf. encart) mais son développement à l'échelle nationale n'aurait jamais vu le jour sans l'investissement, notamment, de la Confédération, des cantons, de Suisse tourisme ou des Chemins de fer fédéraux.

Des partenariats...

Les offres de *SwissTrails* comprennent la réservation centralisée de plus de 600 hébergements, le transport quotidien des bagages, etc. Avec plus de cent emplacements, *Rent a bike* dispose d'une offre étoffée de vélos, de VTT voire de vélos électriques, de tandems...



Suisse mobile

Le balisage est uniforme sur l'ensemble du territoire.

Effectivement, depuis 2008, Suisse mobile est devenue un élément indispensable du paysage touristique suisse.

Comment c'est devenu possible...

- **En 1993**, quelques résidents d'Olten, passionnés de vélo, ont l'idée de réaliser des itinéraires nationaux. Contactée, la Fédération suisse du tourisme soutient l'idée. Ensemble, ils lancent la fondation La Suisse à vélo dans laquelle sont représentées de nombreuses organisations en charge du transport, du sport et du tourisme.
- **En 1995**, la phase de réalisation débute. Neuf itinéraires nationaux sont projetés. Les cantons les balisent d'une manière uniforme dans toute la Suisse.
- **En 1998**, la fondation La Suisse à vélo élargit ses objectifs en vue de développer les loisirs et le tourisme pour toutes les formes de mobilité douce en combinaison avec les transports publics.
- **En 1999**, la Fédération suisse du tourisme pédestre contacte la fondation La Suisse à vélo et lui fait part de son intérêt pour une Suisse à pied. Les discussions conduisent en 2000 à l'idée de mettre sur pied Suisse mobile. L'objectif étant de développer, pour les loisirs et le tourisme, un ensemble d'itinéraires de mobilité douce.
- **À l'automne 2004** et après de nombreux préparatifs, la fondation La Suisse à vélo, en collaboration avec Suisse Rando, démarre la réalisation de Suisse mobile. Le projet réunit différents offices fédéraux, les cantons, la Principauté du Liechtenstein ainsi que, à nouveau, de nombreuses organisations s'occupant de transport, de sport et de tourisme.
- **À l'automne 2008**, la fondation Suisse mobile remplace la fondation La Suisse à vélo. Inscrite au registre du commerce, elle prend aussi un caractère d'utilité publique. ●

Partenaires. Plus de 1 100 hôtels, campings, chambres d'hôtes, auberges de jeunesse, fermes, ont obtenu le label qualité délivré par la fondation Suisse mobile. Ils sont ainsi devenus des établissements partenaires s'engageant à répondre aux besoins des voyageurs.

Cinq cents lieux d'étapes ont été retenus, desservis par les trains, cars postaux, bus, bateaux et téléphériques.

Les itinéraires sont associés à des prestations dont, plus particulièrement, des transports publics, des véhicules de location, des offres de transport de bagages...

Indépendance. Le succès repose également sur la mise en place d'une stratégie clairement compréhensible et simplement présentable. Par ailleurs, le cœur de l'opération s'est mis en place sans bureaucratie avec l'habileté diplomatique nécessaire à ce type de projet. Rapidité, flexibilité et indépendance ont pu être observées.

Le site internet promeut la mobilité combinée et permet d'organiser son voyage entre déplacement et découverte des curiosités régionales. ●

Lukas Stadtherr

Fondation Suisse mobile
lukas.stadtherr@suisse mobile.ch

EN SAVOIR PLUS

www.suisse mobile.ch



Les visiteurs à vélo s'intéressent d'abord aux paysages et aux espaces naturels. Ils prennent le train, pour un quart d'entre eux, pour venir ou repartir.

REPÈRES POUR L'AMÉNAGEMENT

Vélo : aménager sans dénaturer

Les itinéraires cyclistes connaissent des hausses de fréquentation exceptionnelles, année après année. Conseils de bon sens pour l'aménagement de voies cyclables...

Dans les années à venir, le vélo itinérant va connaître un large développement : c'est ce que laissent augurer plusieurs études récentes conduites sur des itinéraires nouvellement aménagés comme le Tour de Bourgogne à vélo, la Loire à vélo et le Canal des deux mers (voir encart). Ces perspectives posent la question des aménagements cyclables.

D'autant que les itinéraires en question, pour la plupart prévus dans les schémas de véloroutes et voies vertes, traversent de nombreux espaces naturels ou paysagers remarquables.

Recommandations. Un travail mené avec les représentants des acteurs de ces aménagements, aménageurs, responsables territoriaux et services de l'État, a permis de dégager des recommandations pour la réalisation de voies cyclables respectueuses des milieux, de la biodiversité et des paysages, tout en étant adaptées aux besoins des cyclistes.

À quoi devrait ressembler la voie cyclable idéale pour la découverte tranquille des paysages remarquables et des milieux naturels ? Son tracé doit être pensé très en amont avec les responsables des diverses

protections, en fonction de la fragilité des sites rencontrés sur l'itinéraire. Elle emprunte le plus souvent d'anciens chemins ruraux, permettant ainsi la découverte de lieux qui ont une histoire tout en évitant des saignées contribuant au morcellement des habitats naturels. Elle a une largeur mo-

Investir ?

Les randonneurs à vélo utilisent des hébergements marchands et fréquentent musées et autres lieux organisés pour découvrir le patrimoine. Les trois études citées dans l'article montrent des dépenses moyennes de 50 000 euros par km d'itinéraire et par an, soit un retour sur investissement très rapide pour les collectivités locales aménageuses.

L'étude Loire à vélo, itinéraire de 800 km aménagés au cours des 10 dernières années, fournit les chiffres suivants : 736 000 cyclistes en 2010, 21 millions de km parcourus sur l'année, 15 millions d'euros de dépenses économiques directes de la part des utilisateurs à mettre en relation avec les 50 millions d'euros d'investissement pour l'aménagement. ●

deste et des bas-côtés enherbés. Il n'existe pas de norme de largeur de voie cyclable mais des recommandations (véloroutes et voies vertes, Certu...). Ainsi, concernant les espaces protégés, on peut se référer à celle édictée par le ministère en charge de l'écologie, élaborée dans un cadre concerté. Elle vise une largeur de 2,50 m, ce qui permet à deux cyclistes avec sacoches de se croiser.

Élément du paysage. La voie, qui doit constituer elle-même un élément du paysage, serpente éventuellement entre des arbres qu'il n'est pas utile d'abattre, adaptant son tracé au site et non l'inverse. Les ouvrages d'art comme les passerelles, les ponts ou les murs sont laissés tels quels ou créés avec une taille proportionnée à la voie : c'est le cycliste qui s'adapte et met éventuellement pied à terre au passage d'une voie d'eau. Le revêtement d'une piste cyclable est réalisé avec les matériaux du secteur, à base de calcaire ou de sable tassé et stabilisé avec un liant qui lui permet de garder sa teinte naturelle. Enfin, la signalétique se fait discrète, à hauteur de visage de cycliste, avec des panneaux de taille miniature

bien adaptés à la distance et à la vitesse qui respectent la signalisation officielle.

Précisons que le non-aménagement s'avère parfois pertinent dans les espaces particulièrement fragiles qu'il est préférable de faire contourner par les nombreux cyclistes en laissant des passages plus intimes non aménagés connus des seuls initiés.

Le vélo itinérant participe pleinement de l'écomobilité en permettant un nouveau type de découverte du territoire. Il peut être développé dans ou le long des espaces remarquables. À condition d'en respecter les protections, dans l'esprit comme dans la lettre, et de cibler les cyclistes découvreurs plutôt que les sportifs. Lesquels préféreront faire des pointes de vitesse sur les petites routes bitumées. ●

Nathalie Vicq-Thepot
Meddtl

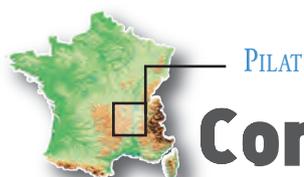
Nathalie.Vicq-thepot@developpement-durable.gouv.fr

EN SAVOIR PLUS

Cahier de recommandations pour la réalisation d'aménagements cyclables dans les espaces protégés, Meddtl, 2011.

<http://mic.fr/20>





Contre l'isolement et la précarité

La Maison de la mobilité du Pilat agit en faveur de modes de déplacements alternatifs à « l'autosolisme ». Elle vise la qualité du lien social.

Pomponée, maquillée... Comme tous les matins à 8 h 10, Jocelyne franchit sa porte. Cette jeune retraitée, pourtant, n'a plus aucune contrainte : divorcée, sans enfant... le temps lui appartient. Le temps, mais également le risque d'isolement social. Petit câlin au chat, elle descend l'escalier afin de retrouver la bande de gosses qui guette son arrivée pour conduire le pédibus jusqu'à l'école. « Je fais cela pour être utile, et pour garder la forme aussi. » Rachel Voron, une des deux chargées de mission de la Maison de la mobilité du Pilat (Mopi) et agent du parc, travaille à la dynamique de ce service peu ordinaire. Elle renchérit : « Une vie sociale s'installe. Les réunions pédibus, faut voir... c'est un très joyeux bazar ! Et puis, cela a valeur d'exemple. »

Covoiturage. Ce codéplacement pédestre fait écho au service covoiturage impulsé, lui aussi, par la Mopi. Réponse économique à la question du déplacement sur le vaste territoire rural du Parc naturel régional du Pilat, le covoiturage permet à nombre de personnes, dépendantes de leur conjoint ou enfants, de retrouver une certaine liberté. Les lignes de bus ne couvrent pas tout le territoire et, pour les personnes âgées notamment, le service est une aubaine. L'autonomie retrouvée déclenche même de la joie, témoigne la responsable de la Mopi.

La mobilité partagée s'organise soit autour de demandes ponctuelles (une personne qui doit aller chez le médecin, ou faire des courses en



Parc naturel régional du Pilat/Pilattitude

ville), soit autour de déplacements réguliers tel le trajet domicile/travail. C'est le cas d'Isabelle qui « aime partager un moment agréable et régulier avec des personnes que, dans d'autres circonstances, elle n'aurait jamais rencontrées. »

Même enthousiasme pour Maïlys qui utilise le service depuis un an. « Dans mon école, il n'y a pas d'internat et je n'ai pas le permis... Restait la solution du studio en ville. Mais mes parents ne pouvaient pas faire face à ces dépenses, et de toute manière, je me sens trop jeune pour habiter seule. Alors, je covoiture, on discute... C'est sympa. Cela m'autorise aussi plus de souplesse horaire que le bus. Je ne suis plus dépendante de mes parents qui devaient faire sept kilomètres matin et soir pour venir me chercher. »

Après une enquête approfondie sur les déplacements des habitants, la Maison pour l'emploi Loire Sud a également inauguré des solutions moins conventionnelles : le prêt de cyclomoteur ou de vélo pour les personnes à la recherche

La mission Mopi

2005-2007 : Autour du Forum social du Pilat, de riches débats abordent les questions de ruralité et donc les problèmes d'isolement et de transports.

Le constat : beaucoup de trajets pour travailler aux villes portes ; auto-stop non sécurisé des jeunes ; difficultés de déplacements pour les personnes âgées ou précarisées. L'objectif vise des déplacements plus écologiques. Très vite, il s'avère qu'il faut raisonner à l'échelle d'un territoire assez grand : celui du parc du Pilat.

Cette réflexion se concrétise par la création d'une association d'habitants : Pilattitude. Une convention est signée en janvier 2010 entre le Parc naturel régional du Pilat et l'association. Le parc assure la cohésion territoriale, le management de la mission. Pilattitude apporte son expertise citoyenne grâce au retour des personnes relais et la mobilisation de son réseau. ●

d'un emploi. Le service est plébiscité par les jeunes qui ont investi l'outil comme un espace de liberté. Certaines autres communes¹ ont emboîté le pas, offrant des services de location de mobylettes.

Action citoyenne. L'idée de mobilité alternative prend sa source sur un fort terreau de militants « du lien social » dont l'action s'est trouvée renforcée avec la création de l'association Pilattitude. Celle-ci, en lien avec le parc, porte l'esprit du projet.

L'association fonctionne avec des bénévoles, personnes relais qui connaissent leur territoire et le quotidien de ses habitants. Rachel Voron leur rend hommage : « Aujourd'hui nous proposons des formations au covoiturage aux secrétaires de mairie. Si les collectivités locales s'emparent de ces questions, nous aurons gagné. » ● **Moune Poli**

EN SAVOIR PLUS

www.pilattitude.org
www.parc-naturel-pilat.fr

1. Communauté de communes du Pilat rhodanien. Région de Coudrieu.

Recommandations aux porteurs de projets

1 Approche d'ensemble

- Créer une offre d'écomobilité, c'est d'abord mailler des éléments existants (souvent bien plus nombreux qu'on ne le croit) plutôt que créer des dispositifs nouveaux.
- Mettre l'accent sur l'intégration des approches car des secteurs très différents sont concernés : transports et tourisme, aménagement et services, technique et communication.
- Penser aux visiteurs et aux habitants.
- Se mettre en permanence à la place de l'utilisateur/client/visiteur à toutes les étapes du projet.



La durée, la continuité, la ténacité dans l'action au niveau politique comme au niveau technique sont des facteurs clés pour monter des projets d'écomobilité. Les partenaires sont multiples, et il faut du temps (10 ans, 20 ans parfois) pour que le public connaisse et s'approprie ces nouveaux services : de nouvelles habitudes, de nouveaux réflexes à acquérir.

2 Organisation

- Déterminer une structure référente et reconnue, qui porte le projet dans la durée, qui sait faire travailler ensemble des acteurs très différents.
- Mettre en réseau les partenaires publics et privés pour définir avec eux les aspects du projet. Un voyage d'étude est un bon déclencheur.
- Développer des partenariats avec les opérateurs privés pour résoudre les problèmes délicats comme le lien des gares au site.

3 Diagnostic amont

- Porter une attention particulière à la problématique de l'articulation avec les gares et transports publics. Les derniers kilomètres sont souvent à l'origine de ruptures de charge et, *in fine*, du choix du recours à la voiture personnelle !
- Identifier les pratiques des visiteurs en s'appuyant sur les associations d'usagers

et le monde du voyage.

- Penser accessibilité et chaîne de déplacement pour tous publics, y compris à mobilité réduite.

4 Financement

- Identifier le financement de l'animation et de la coordination est un point clé. Ces démarches reposent largement sur la capacité à relier les maillons d'une chaîne, à fédérer et faire évoluer les acteurs touristiques. Qualifier leur prestation.
- Associer les partenaires identifiés dès l'élaboration du plan de financement.
- S'interroger sur le coût d'usage d'un transport public pour les visiteurs. Les recettes de la vente de billets peuvent rarement financer des services de transport. L'équilibre correspond souvent à 80% de financement public et 20% de financement par les usagers.
- Inventer de nouveaux modes de financement. Élargir l'affectation de la

taxe de séjour aux transports collectifs ?

- Solliciter des financements européens. La mesure 341b du Feader vise l'acquisition de compétences et la mise en œuvre de stratégies locales de développement par exemple.

5 Communication

- Prévoir un portail d'information. L'utilisateur doit pouvoir trouver facilement tous les services dont il a besoin pour son déplacement. Il a besoin d'être sécurisé.
- Proposer des packs couvrant le déplacement, les services et une offre de découverte ou guidage sur le site.
- Rassembler les informations techniques sur les services du territoire concerné et les mettre à la disposition d'éditeurs de guides.
- Développer une politique événementielle afin d'accroître la notoriété du dispositif.

- Chiffrer dès le départ les actions de communication. Celles-ci sont rarement les plus coûteuses, pourtant elles sont souvent supprimées en fin de parcours faute de crédits.

6 Innovation

- Identifier les leviers permettant de démultiplier les actions d'écomobilité : une personnalité locale, un nouveau dispositif d'aide, un appel à projet.
- Imaginer des possibilités de développement de l'existant.
- Innover pour inciter les visiteurs à venir et à se déplacer sans leur propre voiture (proposer un pack couvrant le déplacement, les services et une offre de loisirs).

7 Qualité

- Former et impliquer le personnel d'accueil, les prestataires privés, les chauffeurs sur les enjeux environnementaux du projet.
 - Qualifier un réseau de prestataires privés en s'appuyant sur des labels de qualité existants. On crée une autre relation entre le prestataire et le client venu sans voiture et le rythme est différent.
 - Favoriser la diversité des offres adaptées à des publics différents car l'écomobilité ne correspond pas à un profil unique de visiteurs (itinérants, excursionnistes, famille, sportifs, etc.). ●
- Réseau des grands sites de France**

CONSULTER LES SOURCES

- *Écomobilité touristique et de loisirs vers les espaces ruraux*. Projet conduit dans le cadre du Réseau rural français <http://mic.fr/47>
- *L'écomobilité dans les Grands sites*, RGSF, 2010 www.grandsitedefrance.com



MARAIS POITEVIN

L'offre vélo... et toute une filière économique s'organise

En dix ans, une filière vélo a été montée de toutes pièces dans le Marais poitevin. Deux régions¹, trois départements² et une dizaine de collectivités sont impliqués dans l'aventure.

Dans le Marais poitevin³, le développement des itinéraires cyclables n'est pas le fruit du hasard. Le projet est porté par le parc interrégional et ses partenaires depuis plus d'une décennie. Huit cents kilomètres d'itinéraires vélo ont été balisés et harmonisés. Une partie de ces cheminements a été aménagée en site propre tout en respectant les secteurs sensibles : site classé ou Natura 2000... L'objectif était clairement affiché : limiter les déplacements en voiture et permettre un développement économique.

Dans les années 1990, le Marais poitevin était visité par des excursionnistes qui venaient une demi-journée « uniquement pour effectuer un tour de barque dans quelques communes » souligne René Mathé, maire de Saint-Georges de Rex. Cette concentration touristique dans le temps et dans l'espace générait un impact négatif sur le site et pour les visiteurs eux-mêmes qui ne trouvaient pas la qualité environnementale escomptée. Les habitants, eux, devaient subir une économie fluctuante et saisonnière.

La filière vélo a contribué à l'allongement des séjours qui durent maintenant six nuits en moyenne, d'avril à octobre. De même, les touristes rayonnent sur des secteurs plus larges. « Ils génèrent des retombées économiques... y compris dans les petites communes », poursuit l'édile local.

Le territoire est entré dans une spirale de valeur ajoutée. Avec l'allongement des séjours, 20 % de gîtes et chambres d'hôtes ont été créés, des

Parc interrégional du Marais poitevin



L'offre vélo vient étoffer d'autres activités économiques telle la visite du marais en barque.

hôtels ecolabellisés ont vu le jour.

Redynamisant les villages, l'activité économique a également contribué à la rénovation du bâti ancien en cœur de bourg. À Arçais par exemple, l'hôtel environnemental Maison Flore a été aménagé dans une ancienne maison maraîchine.

La filière a également ouvert d'autres voies de développement tels la location ou l'entretien de cycles.

Pierre-Alain Desage exploite la Bicyclette verte. Outre la location, il est tour-opérateur et organise des voyages à vélo. Il aime saluer l'aménagement des pistes, le balisage, la sécurisation... « Le site exceptionnel du Marais poitevin est adapté à toutes sorties, scolaires, famille, amis, pour un événement, un week-end ou un séminaire. La découverte sportive ou familiale peut aisément s'allier avec une promenade en barque. Le marais

En chiffres

- 800 km de pistes.
- 10 % en site propre pour connecter les chemins (ponts, platelage).
- 60 000 €/km pour les nouveaux tronçons.
- 20 000 €/km pour les réhabilitations.
- 820 €/m pour les platelages bois.

à quelque chose d'authentique qui plaît aux visiteurs et qui fait notre force. Il génère par ailleurs la vente de cartes et de guides. Le marais est reconnu en tant que destination vélo. Il accueillera la semaine fédérale internationale de cyclotourisme du 7 au 12 août. » Preuve, s'il en fallait, que les retombées économiques reposent sur la qualité.

Qualité que peaufinent en toute conscience les acteurs économiques du terroir. Soixante professionnels du

tourisme se sont ainsi mis d'accord autour d'une charte Vélo découverte. Celle-ci formalise leur engagement dans la mise en place de services et d'équipements adaptés. Elle a été reconnue en 2007 par le label Les Étoiles de l'accueil. Une distinction nationale ! Et puis, il y a les retombées sociales, celles qu'on attendait comme la participation d'équipes en insertion pour l'entretien des chemins. Mais aussi celles qu'on n'espérait pas : l'adoption du dispositif par les habitants eux-mêmes. Cyclistes ou piétons, ils empruntent ces chemins toute l'année. ●

Sandrine Guihéneuf

Directrice technique, Syndicat mixte PIMP
s.guiheneuf@parc-marais-poitevin.fr

1. Poitou-Charentes ; Pays de la Loire. • 2. Deux-Sèvres, Charente-Maritime, Vendée. • 3. Labellisé Grand site de France en 2010.



La piste cyclable court sur la digue du bassin des chasses du Crotoy. Lorsque les coefficients de marées sont élevés et que la baie est pleine, les cyclistes et piétons circulent « sur » l'eau !

Juliette Dingeon - Syndicat mixte baie de Somme



BAIE DE SOMME

Le casse-tête d'un aménagement pour une destination écotouristique

« Maîtriser les flux sans interdire »

Comment aménager un territoire pour favoriser une destination écomobile ? Cette question nous l'avons posée à Sébastien Desanlis et Juliette Dingeon, tous deux référents sur la Baie de Somme.

La Baie de Somme a conclu un choix ambitieux : faire de son territoire une destination écotouristique. Cette option date du début des années 2000 alors que le département de la Somme saisissait l'opportunité de fonds européens pour structurer un réseau cyclable. Opportunité qui n'aurait pas suffi sans une volonté politique de se regrouper autour d'un projet de territoire débordant des frontières administratives. Dix-huit communes littorales ont mis leur énergie en commun. Elles sont rejointes aujourd'hui par six autres, depuis que le territoire a été labellisé Grand site de France. L'aménagement s'étend à l'échelle de la baie. Le Syndicat mixte Baie de Somme, créé en 1974, porte ce projet avec l'ensemble des partenaires.

Quels sont les axes d'une stratégie d'aménagement dès lors qu'elle s'entend à l'échelle territoriale ?

Sébastien Desanlis (directeur). Nous tentons à travers la politique des Grands sites de travailler sur deux axes complémentaires. D'un côté, la mise en place d'aménagements structurants qui vont aider à la gestion des flux et inciter les visiteurs à découvrir le site autrement que par la voiture ; de l'autre une approche plus qualitative traitant de la qualité du paysage ou de l'accueil.

La qualité du paysage s'inscrit dans la stratégie de déplacement...

Sébastien Desanlis. L'écomobilité n'est pas un moyen de se déplacer mais une façon de découvrir un lieu. Aussi, indubitablement, la qualité du paysage et des milieux est un élément fondamental et fondateur. Après une étude fine du territoire, nous avons mis

en place des programmes opérationnels de restauration écologique des paysages emblématiques de la baie. Ainsi par exemple, pour garantir une ambiance maritime en fond de baie, le syndicat a restauré un petit fleuve côtier. Nous travaillons à restaurer les ambiances paysagères différentes et cherchons à préserver l'authenticité du paysage. Habitants et visiteurs doivent ressentir la valeur inestimable que constitue cette « cathédrale de nature ».

Comment garantisseriez-vous le bon état des milieux face à la fréquentation de plus en plus importante ?

Sébastien Desanlis. Nous suivons un vieil adage : anticiper pour ne pas subir. Notre stratégie est centrée autour de la gestion différenciée des flux et de l'accueil du public afin de minimiser l'impact de la fréquentation. La culture de l'interdit n'apporte qu'un placebo. Il s'agit de donner à voir sans diriger les visiteurs dans les cours de nature trop sensibles.

Maîtriser les flux plutôt que d'interdire... Qu'est-ce que cela veut dire ?

Juliette Dingeon (chargée de mission). Un diagnostic préalable nous a permis de repérer les portes d'entrée de la Baie de Somme ainsi que les équipements touristiques existants. Ils constituent des points de passage qui structurent les flux sur le territoire. C'est là que nous souhaitons préfigurer des pôles d'accueil. Il s'agit par exemple de l'émergence d'un écopôle sur le Marquenterre et autour de la maison de la Baie de Somme et de l'oiseau. Sur ces différents pôles, nous avons une politique volontariste d'accueil afin d'offrir toutes les informations et les services qui vont permettre au visiteur d'abandonner sa voiture : c'est ici que l'on pourra démarrer un sentier, louer un vélo, garer sa voiture, attraper une navette, mais surtout échanger avec le gestionnaire... La vraie force d'un territoire écotouristique, c'est de mettre un visage plutôt qu'un panneau.

↓ p.32



Com des images

La stratégie d'aménagement de la baie repose sur la maîtrise des flux. L'identification préliminaire des équipements touristiques structurants du territoire a déterminé les points de départ des sentiers et d'implantation des services. L'objectif : donner toutes les chances aux visiteurs d'abandonner leur véhicule durant la durée du séjour.

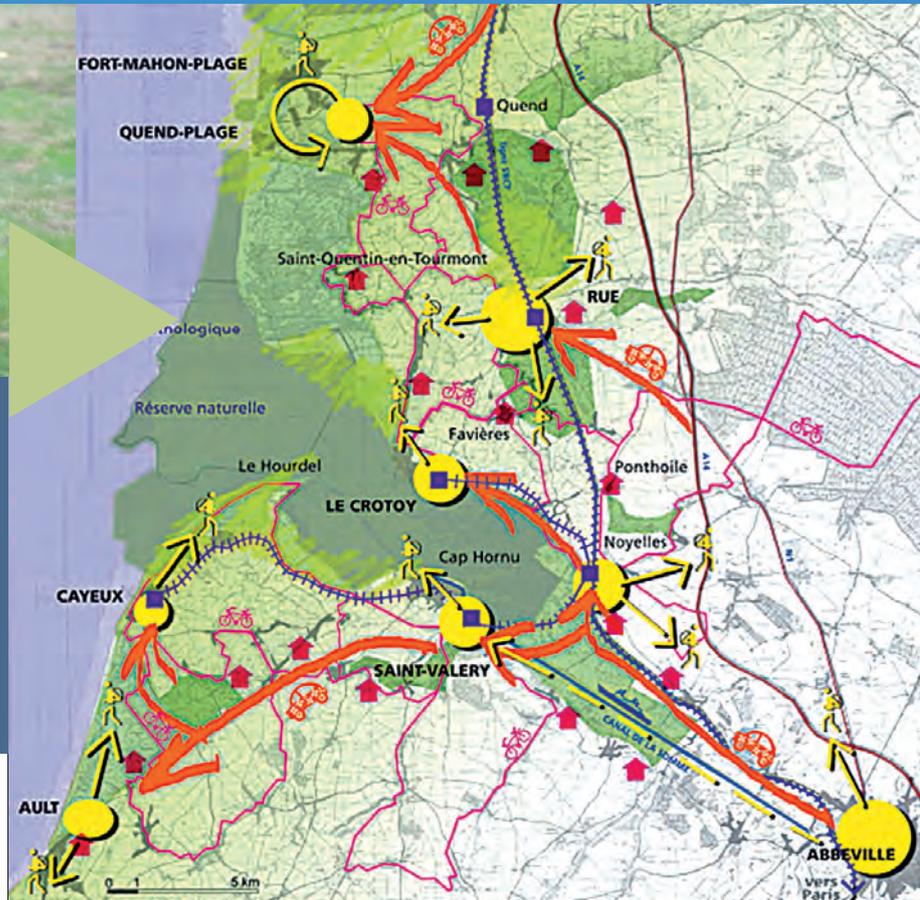
Après votre diagnostic préalable, avez-vous été amené à créer de toutes pièces de nouveaux pôles d'accueil ?

Sébastien Desanlis. Non. Nous nous appuyons toujours sur l'existant, tant en termes d'infrastructures que d'acteurs. Notre mission nous impose de garantir le bon état des cheminements et de valoriser les acteurs (associations locales, loueurs...) en leur permettant de coordonner leurs offres. Un exemple : nous encourageons les initiatives telle « Baie de Somme zéro carbone », une association qui promeut et met en réseau les offres écoresponsables.

Si nous souhaitons que les personnes restent écomobiles tout au long de leur séjour et qu'elles n'aient plus à prendre la voiture, les services doivent être connectés et lisibles. Les visiteurs doivent savoir ce qui existe sans avoir à chercher.

Dans cette maîtrise des flux, quelle place prend la signalétique ?

Juliette Dingeon. Nous avons choisi de la concentrer sur les pôles d'accueil ou sur les routes : ne pas encombrer le paysage avec des panneaux de signalisation ! Les visiteurs



Carte des actions à entreprendre dans le cadre de l'opération Grand site Baie de Somme. Document de synthèse vol.1, Atelier de l'île, Paysagistes, 2006. Sur la base des études préalables à l'opération Grand site, Atelier de l'île, Arietur, Alfa. 2002-2006.

BAIE DE SOMME : UN AMÉNAGEMENT RÉFLÉCHI

-  Restaurer les milieux naturels
-  Encourager l'offre touristique de qualité dans l'arrière-pays
-  Orienter les voitures vers les aires d'accueil
-  Nouvelles aires d'accueil (parking, service, point info, location vélos...) des milieux naturels potentiellement menacés par la pression touristique
-  Promouvoir les circulations douces (piétons, vélos, chevaux, voie fluviale)
-  Pistes cyclables
-  Chemin de fer
-  Gare

doivent ressentir le milieu naturel et ne pas avoir l'impression d'être dans un circuit fléché. La signalétique doit permettre d'orienter le visiteur vers un espace dédié à l'activité qu'il a choisie.

Le territoire propose des circuits cyclistes, équestres, pédestres... les itinéraires et aménagements sont-ils spécifiques en fonction du type de déplacement ?

Juliette Dingeon. La réponse suppose quelques subtilités. Typiquement, la présence

de chevaux sur les tronçons béton du plan cyclable, ce n'est pas l'idéal ! En revanche, piste équestre et chemin de randonnée peuvent être partagés. Notre réflexion inclut donc cette dimension, en termes de parcours et de services spécifiques quand c'est nécessaire.

Comment se pose la question de la sécurité ?

Juliette Dingeon. En cas de grande affluence, comme lors du Festival de l'oiseau, les choses se jouent en termes d'organisation de flux sur les

voies adaptées. Et, là encore, la signalétique est déterminante. Il faut identifier la vocation des voies et leur capacité d'accueil, instituer des parkings de délestage pour des ruptures de flux, mettre en place des navettes.

En termes d'aménagement, qu'est-ce qui vous semble totalement indispensable ?

Sébastien Desanlis. La notion de réversibilité. Notre littoral est un territoire en perpétuel mouvement : la baie s'ensable, les falaises s'érodent, les modes de consommation changent très rapidement. Les aménagements d'aujourd'hui doivent donc être réversibles et ne faire qu'accompagner les évolutions. Dans un Grand site, nous avons le devoir de ne jamais paysager un aménagement. C'est le paysage qui le guide et garantit le succès de son intégration. ●

Recueilli par Moune Poli

EN SAVOIR PLUS

www.baiedesomme.org
sebastiendesanlis@baiedesomme.org
juliettedingeon@baiedesomme.org



L'écomobilité ?
Gare à ne pas
**cautionner la
mobilité sous
couvert** de
pseudo innocuité
environnementale.

M/T Photoir



TRIBUNE

Entre écomobilité et devoir de proximité

Marc Maury

Directeur développement réseau
Fédération des conservatoires
d'espaces naturels

L'écomobilité
existe-t-elle ?
N'est-ce pas le
placebo d'une
«dictature de la
mobilité» ou encore
un argument de
bonne conscience
face à la
consommation
grandissante des
ressources
naturelles ? Une
véritable
écomobilité ne nous
impose-t-elle pas de
changer une
certaine conception
du monde en nous
invitant à une
décroissance
soutenable ?

marc.maury@enf-conservatoires.org

Qui peut croire que l'on peut se déplacer toujours plus et loin, traverser le pays, le monde, sans engendrer le moindre coût environnemental ni avoir besoin d'infrastructures et d'équipements consommateurs de ressources naturelles et d'espaces ? L'écomobilité est à l'image de Stevenson et de son âne, elle doit se penser en termes d'économies d'énergie, d'équipement, de bruit et de stress, tout en prenant son temps et son plaisir.

Quel décalage avec ce que l'on observe aujourd'hui : à l'époque de la voiture reine, signe de reconnaissance sociale, symbole de liberté et d'autonomie, moteur de notre modèle économique. Dans une société de plus en plus individualiste mais qui prône l'usage des transports collectifs. À l'heure où un Français se déplace dix fois plus qu'il y a 50 ans. En constatant que le temps s'est imposé à la distance, puisque les gains de vitesse, de confort et de sécurité sont des invitations à se déplacer encore plus et loin. Cela ne revient-il pas à cautionner la course à la mobilité sous couvert de pseudo innocuité environnementale ? Les freins

à l'écomobilité apparaissent donc sociétaux et politiques avant d'être techniques.

Alors, quelles pourraient-êtré les conditions d'une réelle écomobilité ? Le premier pas équitable pour tous vers l'écomobilité est de réduire ses déplacements choisis et subis. Cela suppose une proximité entre les lieux de vie, de travail, de service, de loisir ainsi qu'une offre de nature de

et économique. S'il appartient à chacun d'adopter à son échelle et avec ses moyens des pratiques moins énergivores, cela relève aussi de choix politiques clairs en matière d'économie globale et d'aménagement du territoire. Cette question dépasse les seuls espaces naturels pour concerner tout le territoire et irriguer toutes les politiques publiques.



«Chaque commune devrait **avoir sa réserve toute proche** et pas forcément très sauvage.»

Robert Hainard

proximité, comme le rêvait Robert Hainard en souhaitant : «chaque commune devrait avoir sa réserve toute proche et pas forcément très sauvage.» Il faut rompre avec le syndrome d'insularité des espaces naturels, repenser notre relation à la nature et notre dépendance à l'automobile. L'écomobilité suppose alors un changement de paradigme. Elle doit interroger la société en profondeur et être pensée comme une alternative au modèle économique du 20^e siècle pour ouvrir la voie vers une transition énergétique, environnementale, sociale

et revient cependant aux gestionnaires d'espaces naturels d'être exemplaires en la matière et d'inciter leurs visiteurs et salariés à emprunter des voies et des modes de déplacement véritablement vertueux pour accéder aux-dits espaces. Sur ce point, les convergences sont à étudier entre écomobilité, accessibilité aux espaces naturels et Trame verte et bleue. Si la question de l'accès aux espaces naturels se pose en termes de mobilité, c'est que nous sommes en train d'échouer. ●



SENSIBILISATION

Écogestes Méditerranée

Ils ont opté pour la communication engageante

Multiplier par cinq l'efficacité d'une action de communication en s'appuyant sur la communication engageante. Suivez le guide...

Les travaux conduits dans le cadre de la théorie de l'engagement montrent l'intérêt qu'il y a à obtenir des engagements précis (signer une charte...) lorsqu'on souhaite favoriser le passage des idées aux actes. Ici, le plaisancier décide de porter le fanion de la campagne Écogestes pour montrer qu'il adhère.

Écogestes Méditerranée



La probabilité d'être fumeur à 17 ans n'est pas moins élevée chez des jeunes ayant suivi soixante-cinq séances de prévention, donc très bien informés et parfaitement convaincus des méfaits du tabac, que chez d'autres élèves n'ayant pas assisté à ces séances. Il ne suffit pas de changer les idées pour changer les comportements ! Voilà pourquoi une campagne visant à promouvoir des écogestes en Méditerranée s'est appuyée sur un autre levier : l'engagement par les actes. Une démarche que les scientifiques nomment : la communication engageante.

D'abord un petit pas. Cette approche s'appuie sur les connaissances élaborées par les chercheurs travaillant dans le champ de la communication et de la persuasion, mais également sur d'autres édifiées par les théoriciens de l'engagement tels Robert-Vincent Joule ou Jean-Léon Beauvois (cf. En savoir plus). Les travaux conduits dans le cadre de la théorie de l'engagement démontrent l'intérêt d'obtenir des « actes préparatoires » (un petit pas dans la bonne direction) de la part du public cible. Il s'agit d'actions peu coûteuses (au sens de l'effort dépensé) et donc très

faciles à obtenir. Elles ont cependant pour effet de prédisposer celles et ceux qui les ont accomplies à réaliser d'autres actes, bien plus coûteux. Et ce, même si on ne leur en fait pas la demande.

Les vertus de l'acte préparatoire.

Une recherche, réalisée dans les rues d'Aix-en-Provence, est à cet égard très parlante. Dans une ruelle déserte, un passant (en fait un compère de l'expérimentateur) laisse tomber un billet de banque. Seul 20 % des témoins oculaires lui signifient sa perte, les autres le laissent s'éloigner avant d'empocher l'argent. Il suffit, toutefois, d'un acte préparatoire pour que les choses changent. La probabilité que les témoins se montrent honnêtes est doublée lorsque ces derniers ont été préalablement amenés à rendre un petit service (en l'occurrence : donner un renseignement) à un inconnu (en fait un autre compère). Elle est presque quadruplée lorsqu'ils ont été préalablement amenés à réaliser deux actes préparatoires, et non un seul (donner le même renseignement et faire une trentaine de mètres afin d'indiquer la bonne direction).

Passer aux actes. Les travaux conduits dans le cadre de la théorie de l'engagement montrent aussi l'intérêt qu'il y a à obtenir des engagements précis (à faire ou à ne pas faire telle ou telle chose, en signant, par exemple, une charte ou un bulletin d'engagement) lorsqu'on souhaite favoriser le passage des idées aux actes.

La communication engageante a permis d'augmenter l'efficacité de nombreuses campagnes de sensibilisation, notamment dans le champ de la protection de l'environnement. Ainsi, la campagne Écogestes visait à inciter les usagers de la mer, les plaisanciers notamment, à modifier idées et comportements pour une meilleure préservation du littoral méditerranéen. Subventionnée par le service Environnement et énergie de la région Paca et par l'Ademe, elle unissait les efforts de laboratoires universitaires de recherche et d'associations de terrain. L'objet étant d'améliorer l'impact du dispositif d'intervention utilisé jusque-là par les ambassadeurs du collectif Écogestes Méditerranée.

↓ p.36



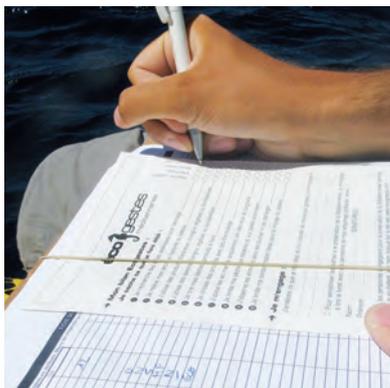
Les ambassadeurs demandent à monter à bord. Cette acceptation demande peu d'effort au plaisancier et constitue un acte préparatoire de la communication engageante.

La campagne Écogestes. La procédure, optimisée sur les bases de la communication engageante, suit les grandes lignes suivantes : les ambassadeurs se rendent en bateau, à la rencontre des usagers de la mer pour solliciter un service. En l'occurrence : aider Écogestes à concevoir des actions de préservation de la Méditerranée plus efficaces et mieux adaptées aux besoins des plaisanciers.

Dans un premier temps, ceux-ci sont amenés à accepter que les ambassadeurs montent à bord pour un échange d'une quinzaine de minutes (premier acte préparatoire), l'ambassadeur sollicite alors leur avis sur les conseils les plus pertinents à donner aux plaisanciers (deuxième acte préparatoire).

Les usagers de la mer sont en fait

L'engagement se traduit par la signature d'un livret.



La communication engageante se décline en trois temps : actes préparatoires, messages persuasifs, engagement.

confrontés à une série d'informations liées à la protection du littoral (l'herbier de posidonie est un maillon essentiel de la vie marine ; il héberge 25 % des espèces de Méditerranée...) pour lesquelles on sollicite leur avis. La diffusion de telle ou telle information est-elle utile ou pas ?

À l'issue de cette phase, les usagers sont invités à accepter la remise d'un livret (troisième acte préparatoire). Cet opuscule regroupe, outre des informations sur la faune et la flore marines, des conseils pratiques pour préserver la mer. Les plaisanciers sont alors invités à signer un bulletin d'engagement. Celui-ci comporte une liste de comportements dans laquelle ils peuvent choisir ceux qu'ils s'engagent à adopter en mer (ne pas ancrer l'embarcation dans l'herbier de posidonie et rechercher des zones sablonneuses, utiliser des savons naturels, utiliser des détergents comportant un écolabel, etc.).

Enfin, s'ils le souhaitent, les usagers peuvent placer le fanion de la campagne Écogestes sur leur embarcation, afin de servir d'exemple.

Et ça marche. Les résultats furent au rendez-vous. Comme attendu, la quasi-totalité des plaisanciers sollicités ont accepté d'apporter leur aide à Écogestes et ont, au terme de l'échange, pris un ou plusieurs en-

gagements. Mais il y a plus. Les données, recueillies après quelques semaines, font clairement ressortir que ces plaisanciers ont de meilleures connaissances sur le milieu marin et sur la façon de le préserver. Par ailleurs, ils ont adopté des pratiques plus respectueuses de l'environnement. Ils sont par exemple significativement plus nombreux à ancrer dans le sable (75 % vs. 60 %), à utiliser du savon naturel (53 % vs. 39 %) ou des détergents comportant un écolabel (56 % vs. 24 %).

La cible prend un statut d'acteur.

La mise en place de toute campagne de sensibilisation suppose que l'on réponde à quelques questions fondamentales : quelles sont les bonnes informations à transmettre ? Quels sont les meilleurs arguments ? Quels sont les canaux, outils, médias les plus appropriés ?

Mais, lorsque l'on recherche des effets comportementaux et non seulement cognitifs, il est essentiel de se poser une autre question : quels sont les actes préparatoires (et, le cas échéant, les actes d'engagement) à obtenir de la part de celles et ceux dont je recherche le concours ?

C'est la prise en compte de ce dernier point qui, en conférant à la cible un statut d'acteur (et, idéalement, d'acteur partenaire avec qui je partage la même ambition), distingue une démarche de communication engageante d'une intervention « classique ». ●

Robert-Vincent Joule

Laboratoire de psychologie sociale, université Aix-Marseille

Françoise Bernard, Didier Courbet, Séverine Halimi-Falkowicz

Irsic université Aix-Marseille

Christelle Masclef

Directrice adjointe, CPIE Côte provençale, coordinatrice Écogestes

EN SAVOIR PLUS

- *La soumission librement consentie*, R. V. Joule & J. L. Beauvois, 1998, PUF.
- *Petit traité de manipulation à l'usage des honnêtes gens*, R. V. Joule & J. L. Beauvois, 2002, PU Grenoble.
- Ressource Uved : Pr. Joule <http://www.uved.fr> <http://mic.fr/2y>

La communication engageante au service de la protection de l'environnement. La communication engageante en 5 leçons.

Enfin... Harmoniser les polices de la nature

Mettre de la cohérence dans la vingtaine de polices que compte le code de l'Environnement : l'ordonnance entrera en vigueur en juillet 2013.



Dans notre département, une mission inter-services de l'eau et de la nature existe déjà. Elle regroupe l'Onema, l'ONCFS et la DDT. Nous expérimentons le rapprochement des polices de l'environnement. Nous voulons définir les enjeux environnementaux départementaux avant d'élaborer un plan de contrôle annuel inter-services. C'est très prometteur.

Dany Lecomte Chef service Eau et ressources naturelles - DDT Indre-et-Loire

Les gestionnaires d'espaces naturels l'attendaient... Le 11 janvier dernier, l'ordonnance « portant simplification, réforme et harmonisation des dispositions de police administrative et de police judiciaire du code de l'Environnement » est parue. Son but ? Mettre de la cohérence dans la vingtaine de polices que compte le code de l'Environnement.

Aujourd'hui, pour chacun des domaines d'intervention (eau, chasse, pêche, faune et flore protégées, publicité, sites classés, réserves naturelles, parcs nationaux, air, bruit, déchets...), les procédures pénales et administratives sont disparates. Plus de 70 catégories d'agents distinctes les exercent, avec des règles de commissionnement variables, elles aussi.

Cette réforme s'avérait également fondamentale eu égard aux exigences de la directive communautaire relative à la protection de l'en-

vironnement par le droit pénal (2008/99/CE du 19 novembre 2008). L'ordonnance n°2012-934 qui entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2013 crée, dans le livre I^{er} du code de l'Environnement, un nouveau titre VII intitulé « Dispositions communes relatives aux contrôles et aux sanctions ». Les évolutions sont significatives.

Élargissement des compétences des agents de police. Le texte crée les inspecteurs de l'environnement. Sous cette appellation : les fonctionnaires et agents publics affectés dans les services de l'État chargés de la mise en œuvre des dispositions du code de l'Environnement, ceux de

l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, des parcs nationaux et de l'Agence des aires marines protégées. Ces inspecteurs seront commissionnés par spécialité (« eau et nature », et « installations classées pour la protection de l'environnement »). D'autres agents sont habilités à rechercher et à constater des infractions sans pour autant avoir la qualité d'inspecteur de l'environnement. Outre les officiers et agents de police judiciaire (police et gendarmerie), il s'agit notamment des agents des réserves naturelles et des gardes du littoral, dont les compétences matérielles seront maintenues et étendues. La compé-

↓ p.38

tence territoriale est définie sur le ressort géographique du « service d'affectation » de l'agent.

Harmonisation des mesures et sanctions de police administrative.

Cette harmonisation est généralisée à l'ensemble des domaines du code : consignation des fonds, exécution d'office, suspension, amende et astreinte, fermeture de l'activité non conforme.

Ces pouvoirs conférés à l'autorité administrative auront un impact significatif dans le domaine de la protection des espaces, et notamment sur le régime des autorisations applicables dans les parcs nationaux, dans les réserves naturelles et pour la protection des sites. Il en sera de même dans le domaine de la protection des espèces et de leurs habitats et tout particulièrement pour les dérogations aux mesures de protection.

Réforme des procédures de contrôle.

Un cadre unifié s'appliquera à tous les contrôles : saisie d'objets, réquisition de la force publique, communication de documents. Cette réforme intègre les jurisprudences en matière de protection des libertés et de domicile.

Harmonisation de certaines sanctions pénales.

C'est le cas par exemple : du défaut d'autorisation, du non-respect d'une mise en

meure, d'une décision administrative ou judiciaire de suspension. Cette harmonisation étant prise conformément aux exigences de la directive 2008/99/CE du 19 novembre 2008 relative à la protection de l'environnement par le droit pénal.

Généralisation de la transaction pénale.

Cette procédure, par laquelle une autorité administrative peut proposer des mesures de réparation du dommage (contraventions de 5^e classe et délits) avec l'accord du Parquet, est étendue à l'ensemble des domaines du code de l'Environnement.

En cours. L'ordonnance, accompagnée de décrets d'application en cours de rédaction, entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2013. Cette réforme, qui concerne directement plus de 6 000 agents, s'inscrit également dans un contexte global de révision générale des politiques publiques. Elle s'accompagne de la mise en place de plans de contrôle « eau et nature » inter-services, sous le pilotage des Dreal et DDTM. ●

Jean-Baptiste Butlen

Chef du bureau Polices de l'eau et de la nature - Medde
 jean-baptiste.butlen@developpement-durable.gouv.fr

EN SAVOIR PLUS

Sur le site de l'Aten
<http://mic.fr/1u>

6000

En chiffre
 Plus de 6 000 agents en France sont chargés de faire respecter la réglementation environnementale. La réforme touche ces agents, spécifiquement commissionnés :

- les directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement, chargées des installations classées (industrie) et de la protection des sites et des paysages,
 - les directions départementales des territoires et de la mer, chargées de réglementer et de contrôler les activités susceptibles de porter atteinte à la ressource en eau et aux milieux naturels,
 - les directions départementales de la protection des populations, chargées des installations classées (élevages),
 - l'Onema, chargé de missions d'appui technique à l'État dans la réglementation des activités et chargé des contrôles dans les domaines de l'eau et des milieux aquatiques,
 - l'ONCFS, chargé des contrôles dans les domaines de la chasse et de la biodiversité,
 - les parcs nationaux, chargés de la réglementation spécifique à ces parcs,
 - l'Agence des aires marines protégées, chargée de la réglementation spécifique aux parcs naturels marins.
- Ces services travaillent en collaboration avec le Conservatoire du littoral, en charge de la surveillance des propriétés acquises, et avec les réserves naturelles, chargées de la réglementation spécifique aux réserves. ●

Abonnez-vous à *Espaces*NATURELS



OUI, je m'abonne à Espaces naturels pour 1 an (4 numéros).

Je souscris..... abonnement à **35,50 € à titre particulier** (à mon nom et livré à mon domicile), soit un total de..... €. Règlement par chèque (à mon nom) à l'ordre de « agent comptable de l'Aten »

Je souscris..... abonnement à **48,50 € à titre professionnel**, soit un total de..... €. Règlement par chèque à l'ordre de « agent comptable de l'Aten » ou par mandat administratif (joindre un bon de commande à l'ordre de « GIP Aten »)

Adresse de livraison _____

Adresse de facturation _____

Mél _____

À retourner à : Espaces naturels • service abonnements • Médiaterra • Route Royale • 20600 Bastia
Renseignements : 04 95 31 12 21 • espaces-naturels@mediaterra.fr

1 an
4 numéros
 à partir de
35,50 €
 seulement

DÉVELOPPEMENT LOCAL

Quel rôle pour les réserves naturelles dans le développement des territoires ?

Les réserves naturelles contribuent-elles au développement des territoires ? Des entretiens avec des membres du réseau de Réserves naturelles de France, complétés par l'étude des archives, explorent ce questionnement.

L'interrogation sur les fonctions des réserves naturelles dans les territoires n'est pas une préoccupation récente. Dès les années 1980, alors que la première vague de décentralisation s'instaure et que les accidents écologiques se multiplient, les problèmes environnementaux commencent à se populariser. De nouvelles mesures sont mises en place (lois Montagne et Littoral) et le nombre de réserves naturelles ne cesse d'augmenter. Parallèlement, le jeune ministère de l'Environnement, malgré des faiblesses structurelles et budgétaires, tente de s'organiser : les services environnementaux déconcentrés de l'État se solidifient et le ministère encourage la création d'une structure fédératrice dédiée à l'information, à l'assistance technique, et à la mutualisation des résultats et des réflexions concernant les réserves naturelles. Ainsi, en 1982, naît la Conférence permanente des réserves naturelles (CPRN).

Dès sa création, les membres de ce réseau s'interrogent sur la place de l'homme dans les réserves naturelles et notamment sur « l'articulation des relations espaces protégés-zones périphériques », ces dernières étant « souvent très riches et soumises à des dégradations »¹. Au cœur de cette réflexion, un souci : la biodiversité protégée est bien souvent façonnée par des activités humaines qui ne cessent d'évoluer².

1. Toutes les citations sont issues des archives de RNF.

2. CPRN, 1987. « Évolution réciproque des biocénoses et activités humaines dans les réserves naturelles », rapport d'étude.

3. Lois relatives à la Décentralisation de la Corse et à la Démocratie de proximité.



Laurent Mignaux - Média

De ces questionnements sur les interdépendances entre systèmes anthropiques et écologiques émergent très vite des prises de position telles « qu'il ne peut exister deux gestions distinctes, l'une scientifique, l'autre du territoire ». En outre, il s'avère nécessaire de « prouver l'intérêt des réserves localement », sans quoi la situation de non-respect et de dégradation « ne fera qu'empirer ». Ce manque de reconnaissance locale, vécue douloureusement par de nombreux gestionnaires, contribue dès 1984 à une proposition avortée d'étude sur « la justification et l'intérêt socioéconomique des réserves ».

Reconnaissance. Dans la décennie qui suivra, cet intérêt semble quelque peu s'essouffler au profit d'autres questionnements : la CPRN – devenue RNF en 1993 – va s'atteler à un renforcement de la visibilité et de la crédibilité du réseau et de ses membres auprès des partenaires institutionnels : charte graphique, lettre des réserves naturelles, lobbying parlementaire, plan de communication... Parallèlement, on assiste à la montée en puissance d'une approche technocratique. RNF est mandaté par le ministère de l'Environnement pour mettre au point divers guides méthodologiques, proposer des formations, contribuer à l'intégration du patrimoine géologique, ou encore à la mise en observatoire du patrimoine... RNF renforce ensuite sa position auprès du ministère, en étant notamment missionné dès 1994 pour travailler sur la transposition de la mise en œuvre de plans de gestion sur les futurs sites Natura 2000. Ainsi, de naturalistes et gestionnaires militants, les membres du réseau deviennent experts, ↓ p.40

gestionnaires professionnels, et sont reconnus en tant que tels.

Ce portrait moderne a pu constituer un choc culturel pour certains, qui ne se reconnaissent pas dans le rôle du manager. Toutefois, dans un contexte où les lobbies environnementaux se multiplient, cette compétence technique constitue un argument de plus à porter auprès des élus dans la défense des budgets en diminution.

Valorisation économique. Les notions de territoire et d'apports socioéconomiques des réserves naturelles refont surface au milieu des années 1990. RNF et le ministère s'interrogent sur la manière d'obtenir un budget plus satisfaisant, dans la mesure où « un argumentaire basé essentiellement sur la conservation du patrimoine » ne semble pas suffire à convaincre les politiques. Durant la même période, l'aménagement du territoire et sa gestion se complexifient avec l'avènement de nouveaux niveaux de gouvernance territoriale (pays, in-



RNF est mandatée par le ministère de l'Environnement pour mettre au point **divers guides méthodologiques**, proposer des formations...

tercommunalités...). C'est l'occasion pour le réseau de se positionner et de « mettre en évidence le rôle des réserves naturelles dans les expériences de gestion, dans la valorisation économique ». C'est ainsi le début d'un grand chantier, inauguré par le slogan « entreprise-territoire » en 1997.

La décennie 2000 est marquée par l'évocation récurrente du lien entre réserves naturelles et territoires. Le thème est abordé dans de nombreux congrès, motions, publications spécifiques et recueils d'expériences; il est inscrit dans le plan stratégique de RNF. Cette dynamique aboutira en 2008 à la création d'un groupe de travail « Développement durable des territoires ».

Dans un contexte de désengagement de l'État (missions d'éducation à l'environnement et de recherche, décentralisation³, mise en œuvre de Natura 2000) et de liens croissants avec les collectivités territoriales sur le plan politique et financier, la question n'a jamais été aussi stratégique.

Choc des cultures. L'acceptabilité d'un argumentaire centré sur le développement territorial diffère donc fortement selon la posture des gestionnaires, initialement et toujours marquée par la culture naturaliste. De plus, elle révèle des ambiguïtés concernant le rôle de RNF et les attentes des membres du réseau. Le discours « territorial » s'inscrit davantage dans la sphère politique que dans celle de la gestion et de la technique. Cette situation conduit les membres du conseil d'administration de RNF à se questionner sur le rôle de l'association: a-t-elle « une vocation technique ou politique »? Les deux ne sont pourtant pas incompatibles... Enfin, l'approche territoriale interroge, de manière générale, la légitimité sociale des aires protégées dans la définition de leurs rôles dans l'espace de la société. Le développement des territoires est-il la finalité d'une écologie de la réconciliation; est-il un simple moyen d'accroître l'acceptabilité sociale des réserves naturelles; ou vise-t-il à obtenir des fonds de fonctionnement? Le débat reste ouvert et génère chez nombre de gestionnaires la crainte de la dissolution de la conservation de la nature au profit du développement. ●

Clara Therville Cefe-CNRS

Réserves naturelles de France
clara.therville-rnf@espaces-naturels.fr

Natacha Konieczka RNF

Frédéric Bioret

Université de Bretagne occidentale

Vincent Santune

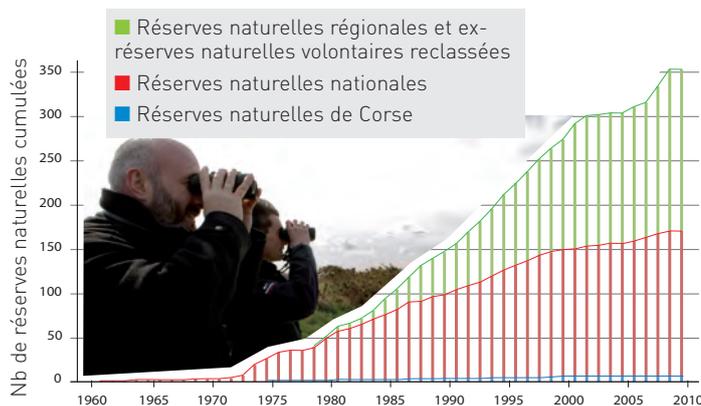
CEN Nord-Pas-de-Calais

Raphaël Mathevet Cefe-CNRS



ZOOM SUR

ÉVOLUTION DES RÉSERVES NATURELLES DEPUIS 1960



Le contexte

Dans le cadre d'une étude, Réserves naturelles de France (RNF) associée à l'université de Bretagne occidentale et au Centre d'écologie fonctionnelle et évolutive de Montpellier, a lancé, en janvier 2010, un projet de thèse de doctorat pour savoir comment les réserves naturelles contribuent au développement des territoires. Il s'agissait de comprendre les tenants et aboutissants de cet éventuel engagement territorial, mais également d'analyser l'histoire de son émergence au sein du réseau des réserves naturelles. ●



Benoit Dodelin



Benoit Dodelin

Rosalia des Alpes.

Le piège verre permet d'intercepter les coléoptères lors de leur déplacement.

Inventorier les insectes pour apprécier l'ancienneté des boisements

Chacun souhaite conserver le bois mort, connaître l'ancienneté des boisements et apprécier les menaces qui, sans ces éléments, pèseraient sur la biodiversité. Dans ce but, le gestionnaire se tourne vers des recherches historiques et descriptives : cartes anciennes, indice de biodiversité potentielle, protocoles Frene et WWF. Il examine également les bioindicateurs qui jouent un rôle de premier plan pour détecter et valider des sites d'intérêt. Avec la fragmentation et les faibles surfaces, le choix se porte sur des indicateurs à moindres capacités de dispersion et de forts liens avec des paramètres clés tels les très gros bois morts ou les cavités d'arbres. Les coléoptères saproxyliques sont alors de très bons modèles. Par définition, ils dépendent d'arbres morts ou mourants pour boucler leur cycle vital. Certains d'entre eux comme la rosalia des Alpes ou *Ceruchus chrysomelinus* ne tolèrent pas la disparition d'habitats tels que les gros bois morts. Leur présence pointe donc la continuité temporelle de ces microhabitats et apporte une information originale sur l'histoire du site.

En pratique, l'élément central de l'étude est le piège verre (voir photo) qui intercepte les coléoptères lors de leurs déplacements durant la belle saison. En forêt feuillue, des attractifs à base de vin et bière peuvent être employés tandis qu'en forêt résineuse

Au moins dix pièges pour 30 ha sont nécessaires pour établir de solides comparatifs. À laisser en place durant quatre mois.

la térébenthine est très efficace. Mais ces produits agissant au-delà de la parcelle, il devient difficile de relier les espèces à l'environnement proche du piège. Ce problème amènera donc à écarter tout attractif, au risque de « rater » quelques insectes.

La variabilité des captures entre les pièges est très forte. On compte généralement de cinq à cinquante espèces par piège sur un site comptant au total quatre-vingts espèces. Ainsi, en deçà de cinq pièges pour trente hectares, on peut ne dresser qu'une courte liste d'espèces et sonder une potentialité.

Pour établir des comparatifs statistiquement solides, il faut travailler sur quatre mois avec au moins dix pièges pour trente hectares. L'échantillon comptera ainsi de mille à cinq mille coléoptères (70 à 160 espèces saproxyliques).

Trier. Vient alors la phase de tri : décompte des coléoptères, tri par famille puis identification. L'écologie larvaire de chaque espèce

saproxylique doit être documentée. Elle s'appuie sur l'analyse des besoins vitaux qui pointe les essences clés, les habitats à favoriser, etc. Le niveau de rareté, croisé avec les exigences biologiques, sert à identifier les espèces patrimoniales. Une volumineuse documentation est nécessaire pour ces étapes (au moins mille références pour la faune de France). Tri et analyse sont donc des affaires de spécialistes si on veut une information maximale.

Connaître l'abondance de chaque espèce par piège est nécessaire pour comparer les peuplements entre eux. Ainsi, dix ans d'études dans le quart sud-est français ont mis en évidence des faunes très typées dans chaque grand type forestier (des forêts boréales aux ripisylves). De hauts-lieux pour la naturalité ont pu être détectés lorsqu'ils renfermaient de nombreuses populations indicatrices. Une vingtaine d'espèces très rares au niveau national ont été signalées après des décennies sans observation.

Le regain d'intérêt pour cette branche de l'entomologie est positif : protection des forêts, avancée des connaissances, montage de bases de données, travaux taxonomiques, professionnalisation des experts, etc. D'importants défis restent à relever. ●

Benoit Dodelin

Entomologiste, docteur en écologie
Directeur de bureau d'études
benoit.dodelin@laposte.net

COMMUNICATION NUMÉRIQUE

On a vraiment besoin d'un animateur de communauté web ?

L'ère du numérique a introduit de nouveaux outils de communication et les professionnels de la nature investissent doucement les réseaux sociaux. Mais la tentation serait « d'y aller » sans stratégie ni professionnalisme.



La révolution du web et des réseaux sociaux a apporté son lot de complexité dans les outils de communication. Elle peut néanmoins permettre de rendre « le monde du vivant » plus accessible et compréhensible à un large public. Faut-il pour autant emboîter le pas à l'oiseau récemment apparu sur la toile ou encore à Facebook, à Google+ ? Car, si Twitter fait partie des outils du web qui permettent de faire du « buzz », dans quel but ?

Définir une stratégie. Le web démocratise les concepts, valorise les idées et fédère les volontés. L'outil a transformé les schémas de communication. L'ère du numérique se traduit par une croissance exponentielle des informations : la toile devient obèse. C'est pourquoi les gestionnaires, qui veulent dépasser

le flux volatil d'informations passagères et imposer des sujets de fond, doivent réfléchir à de nouvelles stratégies de communication dont l'enjeu n'est plus de véhiculer de l'information mais d'en maîtriser la diffusion.

Ceci dans un contexte de réseaux sociaux et de blogs, où l'information est relayée et revêt un caractère collectif. La somme des points de vue individuels finit par constituer un avis collectif, une tendance. Tout sujet n'existe actuellement qu'au travers de cette tendance.

Dans ce contexte d'interaction, de richesse d'informations et d'immédiateté, communiquer *via* le net ne peut se résumer à posséder un site web. Si celui-ci est nécessaire, il n'est qu'un maillon de la chaîne de communication. Il permet, certes, d'exister sur le web, d'avoir une présence,

mais il n'a d'intérêt que s'il est régulièrement mis à jour et s'intègre dans une stratégie de complémentarité avec d'autres outils de la toile. Le but est de faire en sorte que l'internaute, en quête de nouveautés sur les espaces naturels, se saisisse de l'information et devienne l'ambassadeur du site internet. Le débat pourra alors être amplifié parce que véhiculé sur d'autres places numériques représentées par les réseaux sociaux.

S'appuyer sur un professionnel.

On imagine aisément que cette stratégie active réclame des ressources humaines pour son animation. Tel est le rôle du *community manager* (métier émergent dont on pourrait traduire le nom par animateur de communauté web). Par sa réflexion et son animation de la communauté, il permet de porter une dynamique, un cadrage, une valorisation des échanges autour d'un sujet lié aux espaces naturels. Et, de ce fait, d'enrichir les savoirs collectifs.

Le paradoxe du web réside dans son caractère à la fois instantané et intemporel. Toute la subtilité de ce professionnel est de fédérer des communautés d'internautes dans l'immédiateté et de porter les actions et résultats obtenus dans l'intemporalité médiatique. Il joue sur cette dualité en permanence pour laisser des « empreintes fraîches » sur le web et ainsi valoriser des éléments. Un espace naturel regorge de pépites à faire valoir... il semble avoir trouvé un professionnel de plus dans son entourage d'experts. ●

Richard Genieux Afpa
richard.genieux@afpa.fr

EN SAVOIR PLUS

Le portail des métiers de l'internet
<http://mic.fr/3k>



ANIMATEUR DE COMMUNAUTÉ WEB

Décryptage d'une fonction

L'animateur de communauté web est chargé de fédérer une communauté d'internautes autour d'un intérêt commun, d'animer les échanges sur ce thème, tout en veillant au respect des règles de bonne conduite au sein de la communauté. Sa première mission est de développer et de gérer la présence d'une organisation (marque, association, jeu, produit...) sur internet. Concrètement, ce professionnel a pour mission de donner du sens et de la valeur sur le web à la communication de l'institution, de l'entreprise ou du sujet qu'il est amené à animer. Imaginons qu'une manifestation grand public soit organisée pour promouvoir la connaissance d'une espèce endémique : conférence, visite sur site... Afin de soutenir l'événement, le *community manager* effectue une veille sur le sujet et collecte des références de sites, de blogs, de comptes réseaux sociaux qui abordent les thèmes en lien avec cette espèce. Il vise à constituer un réseau d'experts, de spécialistes et d'intervenants autour de ce sujet qu'il va faire débattre sur les comptes Facebook et Twitter de l'espace naturel ou ceux créés pour l'événement.

En qualité d'animateur de forum, il valorise les interventions, répond aux questions et relance les sujets. Des outils lui permettent en temps réel de mesurer l'e-réputation de cette communication et d'y remédier si l'effet de rumeur n'est pas atteint. L'ensemble de ces actions participent à la promotion et à son succès. Dans le meilleur cas, l'écho peut être repris par d'autres médias (radios, TV, presse)... sans contrepartie financière. Le jour de la conférence, il diffuse des infos en temps réel *via* les réseaux sociaux en utilisant les fonctions avancées des différents outils. Ce nouveau mode collaboratif permet d'inscrire le débat en dehors des limites géographiques.

Enfin, il élabore des statistiques d'influence (nombre de twitts, de connexions, de commentaires). Il fait une synthèse qui permettra des ajustements lors d'une prochaine manifestation. En aval, il publie l'ensemble des retombées positives en utilisant des podcasts, des vidéos et dossiers d'archives (Youtube, Dailymotion...). Ces médias deviendront la mémoire numérique de l'événement et pourront ainsi perdurer. ● **Richard Genieux**

Vous recrutez ?

Vous procédez au recrutement d'un animateur de communauté web ? Vous devrez être attentif aux critères de sélection suivants : ● **Polyvalence** : le *community manager* doit réunir plusieurs compétences et connaissances : *reporting*, capacités de communication, marketing, stratégie commerciale. ● **Activité sur les blogs et réseaux sociaux** : le candidat doit lui-même être blogueur et si possible déjà identifié ou reconnu par une communauté de blogueurs (pour plus de crédibilité). ● **Maîtrise des outils techniques** : Twitter, Facebook, Viadeo, LinkedIn... Outre leur maniement, il devra être capable de justifier leur intégration à une stratégie plus globale. Il devra également savoir manier les outils de veille (ex : Netvibes, Wikio) et produire des analyses fines. ● **Qualités humaines** : réactivité, sens de la diplomatie et empathie (le *community manager* est le porte-parole de l'institution). Ce profil s'appuie sur des formations marketing ou de journalistes/éditorialistes. ●



LA PAROLE À

DAVID MOULIN

Directeur adjoint
d'Espaces naturels régionaux
Chef de projet Récolte

« Animer la confiance »

Vous avez créé Récolte en Nord-Pas-de-Calais en 2011, un réseau social professionnel destiné aux acteurs de projets territoriaux. Un an après, vous comptez plus de 550 membres dont 50 % se connectent au moins une fois par mois : votre secret ?

Cet espace collaboratif facilite les échanges professionnels au sein de communautés (thématiques, projets, métiers, actualités...), il correspond à un besoin. Du reste, si une communauté n'est pas vraiment utile pour ses membres, elle mourra. Nos membres sont issus de structures d'ingénierie, en charge de la gestion et de l'animation de projets, telles que les espaces protégés, pays, associations, collectivités, chambres consulaires... Ils sont parfois isolés dans le cadre de leurs missions. L'un des rôles du fondateur de communauté est de recruter des membres. Il faut s'assurer qu'ils auront des intérêts communs et que la confiance s'installe.

Et que faites-vous pour cela ?

Comment faire pour que les membres se sentent suffisamment à l'aise pour participer ? Nous assurons une formation aux membres qui souhaitent fonder une communauté d'échange, afin qu'ils assument leur rôle de recruteur, d'animateur et de modérateur.

Par ailleurs, les communautés pouvant être cloisonnées (certaines sont privées), nous assurons la cohérence de l'ensemble. Chaque semaine, nous animons une communauté newsletter. Son contenu éditorial (rédactionnel, son, image) est destiné à mettre en valeur les membres et le travail des groupes... C'est une manière d'assurer la transversalité. Pour être en confiance, les membres ont aussi besoin de comprendre comment l'outil fonctionne. Si les membres sont plus à l'aise avec d'autres outils qu'ils maîtrisent mieux (comme le mél par exemple), pourquoi iraient-ils s'embêter sur Récolte ? Sur cet aspect, le fondateur joue le rôle de tuteur, nous expliquons l'intérêt de l'outil, donnons des conseils pour bien l'utiliser (comment éviter d'être spammé par des notifications ? Comment mettre à jour sa fiche profil ?...).

Animer une communauté virtuelle prive-t-il de rencontres physiques ?

Cela serait une erreur de penser cela. Il est important, dans la dynamique d'un réseau, de permettre aux gens de se rencontrer. Pour cette raison d'ailleurs, nous organisons un événement annuel dans ce sens. ●

EN SAVOIR PLUS <http://recolte.jamespot.pro>



DUNES DE LA SLACK - PAS-DE-CALAIS

Quelle efficacité, les **études d'incidences ?**

ON A TOURNÉ UN FILM DANS UN SITE NATURA 2000

L'étude d'évaluation des incidences obligatoire avant toute activité impactante dans un site Natura 2000 est-elle vraiment efficace ? Dans les dunes de la Slack, l'impact de la fréquentation lié au tournage d'un film n'a pu être limité que par la présence du gestionnaire à chaque heure du tournage.



L'espace naturel sensible des dunes de la Slack et de la Pointe aux oies couvre 211 ha. La partie située côté mer est une zone où alternent la dune blanche à oyats et des zones arbustives. La partie située à l'est de la route départementale 940 est fixée par la végétation. On y trouve de larges secteurs de dunes à fourrés, de dunes grises, des boisements de pins et quelques zones humides, très importantes pour la reproduction des amphibiens au printemps (triton crêté) et la conservation d'espèces végétales rares et menacées (liparis de Loesel).

Eric Desauvais - Grand site des deux caps

En 2010, le Conservatoire du littoral reçoit une demande de tournage dans les dunes de la Slack dont il est propriétaire. Le scénario raconte l'histoire d'un marginal vivant dans le milieu dunaire. Mais le site est classé Natura 2000, et l'autorisation suppose la réalisation préliminaire d'une étude d'incidences. Aussi, après un rapprochement avec la Dreal Nord-Pas-de-Calais pour connaître la démarche à accomplir, une rencontre est organisée sur le terrain entre le réalisateur, le Conservatoire du littoral et Eden 62 (gestionnaire du site). Le cinéaste présente son projet, expose les lieux de tournage envisa-

gés. C'est l'occasion d'expliquer qu'en raison de leur fragilité, certains habitats (pelouses dunaires à mousses et lichens, pannes dunaires) ne peuvent supporter les séances de tournage initialement prévues. La date du tournage donne également lieu à conditions. La forte fréquentation du site en période estivale est mentionnée. Le tournage aura donc lieu en automne plutôt qu'au printemps. Le risque étant que les prises de vues attirent les badauds en nombre, hors sentier. Suite à ce rendez-vous, le réalisateur revoit le positionnement des zones de tournage. Il dépose son dossier d'étude d'incidences, réalisé

avec l'appui d'un bureau d'études. C'est une fois l'aval donné par la Dreal que le tournage commence; il durera quinze jours. Pour surveiller les bonnes conditions et minimiser l'impact du piétinement, Eden 62 prend la décision d'y détacher un garde nature départemental.

Les horaires de tournage retenus et les conditions météorologiques ne simplifient pas le travail: le réalisateur admettra d'ailleurs que le garde nature ne peut pas forcément être disponible pour les assister au moment où les conditions sont favorables pour le tournage.

Au final, l'impact du tournage sur les habitats d'intérêt communautaire les plus fragiles a été assez limité. Et, malgré les difficultés, l'encadrement permanent du tournage par Eden 62 s'est révélé être un bon choix. Il a, en effet, permis de limiter l'impact du piétinement hors sentier, la réalisation d'une scène occasionnant le passage répété d'une quinzaine de personnes dans le même secteur, parfois pendant plusieurs jours de suite.

Le transport du matériel s'est toujours fait à dos d'homme en raison de la topographie accidentée, des fourrés d'argousiers et de la fragilité des habitats traversés.

De cette présence permanente, on conclura que les préconisations formulées dans l'étude d'incidences ne peuvent à elles seules éviter les dégradations. Par manque de connaissance des particularités et des enjeux écologiques du site, le réalisateur peut rapidement commettre des impairs si le tournage n'est pas suivi de près par le gestionnaire du site Natura 2000. L'étude d'incidences ne doit pas être entendue comme une autorisation administrative par le demandeur mais comme un balisage encadrant une activité. Elle doit constituer un seuil à ne pas franchir sur lequel le gestionnaire du site doit s'appuyer pour trouver le compromis entre préservation et organisation d'événements.

Enfin, l'autorité administrative devrait exercer un contrôle en temps réel pour s'assurer que les engagements de l'étude d'incidence sont bien en adéquation avec la réalité du terrain. ●

Xavier Douard Eden 62
xavier.douard@eden62.fr

Intégrer la trame verte et bleue dans les documents stratégiques de territoire

Les documents stratégiques des territoires constituent un atout pour la mise en œuvre de la trame verte et bleue ; qui elle-même autorise une possible plus-value en termes de cohérence du projet.

La mise en œuvre opérationnelle de la trame verte et bleue (TVB) se réalisera à l'échelle des territoires. Aussi, leurs documents stratégiques de projets se révèlent-ils être des outils intéressants. C'est le cas des chartes de parcs naturels régionaux qui, depuis le décret du 24 janvier 2012, doivent intégrer des objectifs de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques. La réflexion vaut aussi pour les chartes de parcs nationaux ou de pays, agendas 21 des intercommunalités...

Entre régional et local.

Leur position stratégique, entre l'échelon régional et local, participe à l'efficacité de ces documents. Ainsi, les chartes de parcs prennent en compte les schémas régionaux de cohérence écologique et les documents d'urbanisme doivent leur être compatibles. Ces « contrats fondateurs » permettent de décliner le cadre régional et de définir la TVB à une échelle plus fine, facilitant les démarches des communes. Pour Gérard Duhayon, du PNR Scarpe-Escaut, « le porter à connaissance qui accompagne la révision du contrat fondateur peut être un élément déclencheur de l'action communale en faveur de la trame. » L'occasion est également offerte d'engager les communes dans l'élaboration ou la révision de documents d'urbanisme et de leur proposer des dispositifs d'accompagnement (atelier rural d'urbanisme, prévu dans la charte du PNR des volcans d'Auvergne) ou des outils d'aide à la décision (plans paysage et biodiversité, prévus dans la charte du PNR de la haute vallée de Chevreuse).



Saintes-Maries de la mer.
Le caractère bien préservé du territoire a amené le PNR de Camargue à raisonner la trame verte et bleue par la contribution fonctionnelle de la nature ordinaire.

J-E. Roche/PNR Camargue

Enjeux territoriaux. L'approche TVB doit être appropriée aux réalités locales. Pour Cécile Birard, du PNR des volcans d'Auvergne, « la trame écologique, sur notre territoire peu fragmenté, se réfléchit dans une logique de matrice paysagère dont il convient de préserver la qualité. L'identification de la presque totalité de notre parc comme réservoir de biodiversité à l'échelle du Massif central appuie cette logique. » Un point de vue partagé par Didier Olivry, du PNR de Camargue : « restaurer les fonctionnalités et développer les continuités, c'est aussi accepter une plus grande naturalité. » Le caractère bien préservé de ce territoire a ainsi amené le parc à raisonner la TVB par la contribution fonctionnelle de la nature ordinaire.

Autre vision en Scarpe-Escaut où le schéma « réservoirs de biodiversité reliés par des corridors écologiques » est bien adapté aux milieux fragmentés et à fortes pressions d'urbanisation, comme en témoigne l'orientation « Préserver et restaurer les réseaux écologiques ».

Transversalité. Pour Didier Olivry, « l'objectif en Camargue est de restaurer et de développer les fonctionnalités aussi bien sur les plans hydrauliques, socioéconomiques, que biologiques. La TVB apparaît alors comme une thématique de réflexion majeure pour éviter le cloisonnement et le risque de spécialisation des espaces. » En Scarpe-Escaut, l'orientation de la charte « Adopter une nouvelle gestion de l'espace, équilibrée et volontariste » stipule la prise en compte des continuités écologiques dès l'amont des projets d'infrastructure ; une autre orientation

«Encourager le développement de pratiques respectueuses de l'environnement» expose l'enjeu du développement d'une agriculture intégrant les exigences de la trame écologique.

Le plan de parc, qui superpose les enjeux biodiversité, agriculture, urbanisme, aménagement du territoire, gestion forestière, politique de l'eau, tourisme... est un bon témoin de la transversalité TVB.

Échelle. Ces contrats fondateurs sont de bons outils pour traduire la volonté des parcs de dépasser leurs limites administratives. En Camargue par exemple, la trame est réfléchie à l'échelle biogéographique du delta du Rhône. En Scarpe-Escaut, la charte est définie pour l'ensemble du Parc naturel transfrontalier du Hainaut, entre la France et la Belgique, pour des motifs de cohérence écologique et de gouvernance transfrontalière. C'est dans un raisonnement similaire, alliant réalités biogéographiques et gouvernance partagée, que la structure interparcs Ipamac a élaboré une trame pour l'ensemble du Massif central.

GUIDE MÉTHODOLOGIQUE

Comment intégrer la trame verte et bleue dans les chartes de PNR ?

Cette question a animé le réseau des PNR pendant près de huit mois. Les réflexions qui en sont issues sont présentées dans un guide méthodologique où quatre questions sont traitées : quelle place pour la TVB dans le projet stratégique de la charte ? • Comment assurer la déclinaison de la TVB dans les documents d'urbanisme ? • Comment cartographier la TVB dans le plan du parc ? • Comment s'assurer de la mise en œuvre opérationnelle du projet TVB de la charte ? À télécharger : www.parcs-naturels-regionaux.fr ●

Gouvernance. La proposition d'un dispositif de concertation dans un document stratégique de territoire est un plus pour le processus de gouvernance, de même que l'engagement des signataires et des partenaires pour chacune des mesures. Dans cet esprit, la charte du PNR de la haute vallée de Chevreuse propose l'élaboration d'une carte évolutive des continuités écologiques dans une démarche partenariale associant ONF, ONCFS, agence de l'eau, Onema, associations naturalistes, syndicats de rivières, fédération de chasse, chambres d'agriculture... La révision du contrat fondateur est l'occasion de nombreuses rencon-

tres avec les habitants, les professionnels et les élus : elle est un moment privilégié pour développer les fondements d'une gouvernance propice à une mise en œuvre concertée et partagée de la TVB.

L'expérience en témoigne, les documents stratégiques des territoires ont un intérêt pour la mise en œuvre de la TVB qui, elle-même, constitue une possible plus-value pour la cohérence du projet. ●

Émeline Reveneau, Thierry Mougey, Claire Hamon

Fédération des PNR de France
chamon@parcs-naturels-regionaux.fr

EN SAVOIR PLUS

www.trameverteetbleue.fr

Édité par le groupement d'intérêt public Atelier technique des espaces naturels

Espaces naturels est un support d'échanges pour tous les professionnels de la sauvegarde des espaces et du patrimoine naturels, en poste ou en devenir. La revue s'adresse aux acteurs et relais de la gestion des territoires et des paysages. Les auteurs y présentent, évaluent et discutent les expériences et savoir-faire issus des territoires, et portent à la connaissance des intéressés les actualités, recherches, textes et initiatives dans ces domaines.



1 an
4 numéros
à partir de
35,50 €
seulement*

www.espaces-naturels.info

* Particulier 35,50 € • Institutionnel 48,50 € • S'abonner ? Remplir et retourner le bulletin contenu dans ce magazine : Espaces naturels • Mediaterra • Route Royale • 20600 Bastia • 04 95 31 12 21 • espaces-naturels@mediaterra.fr

ALÉAS NATURELS

Risques de submersion

Le récent rapport du Giec prévoit l'augmentation des événements extrêmes. Il modélise également la montée du niveau de la mer. Le trait de côte va évoluer. Comment réagir ? Ici on restaure les dunes digues ; là, on envisage la dépoldérisation.



DUNES DOMANIALES ATLANTIQUES

Restaurer les dunes digues

Paysage et patrimoine écologique, les dunes ont un rôle de défense contre la mer. Leur gestion s'intègre dans les démarches d'aménagement des territoires.

En février 2010, la tempête Xynthia, par la conjonction d'un phénomène météorologique violent et d'un niveau de la mer très élevé, a provoqué la submersion du littoral du sud de la Vendée et du nord de la Charente-Maritime. Au prix de leur propre fragilisation, les dunes domaniales ont permis de protéger de nombreuses zones basses. Pour approfondir la caractérisation du service de protection des dunes domaniales contre les submersions, l'Office national des forêts a réalisé en 2010 une étude visant à hiérarchiser les zones d'intervention.

Altas. Le résultat a été formalisé par un atlas cartographique. Il précise la position des dunes domaniales au regard d'un indice d'évaluation global du service de protection, en fonction des enjeux. L'analyse a permis de ca-

ractériser les différentes formes rencontrées.

- Les dunes équilibrées (type I). Elles sont caractérisées par un profil large (> à 50 m) et un volume sédimentaire conséquent. Leur largeur garantit la stabilité du cordon face aux attaques mécaniques de la houle et des vagues de tempête (érosion marine et brèches de tempête) et permet à la dune d'assurer son rôle d'amortisseur de la houle tout en pouvant librement évoluer. Leur hauteur permet d'assumer la fonction de barrière face à la montée exceptionnelle du niveau marin.

- Les hauts cordons bordiers étroits (type II). Ce sont des dunes réduites à un étroit cordon dunaire bordier (parfois moins de 30 m de large). La hauteur du cordon est importante, suffisamment pour faire obstacle à l'intrusion marine, mais des évé-

nements tempétueux répétés risquent, à terme, de supprimer la protection offerte par ces cordons.

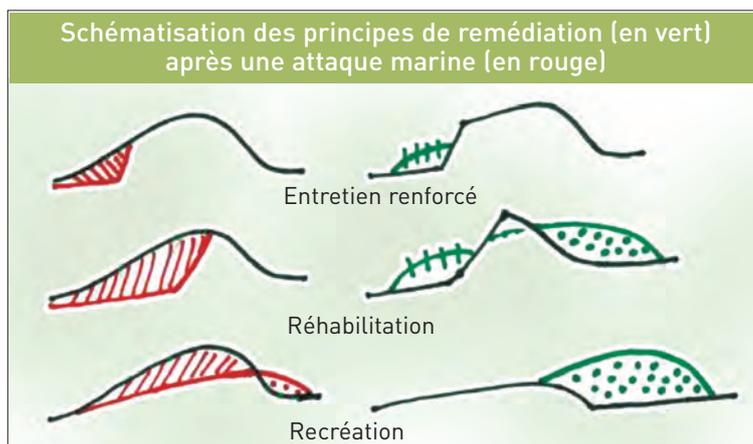
- Les cordons sensibles (type III). Ils s'illustrent par un cordon dunaire peu développé ou destructuré. Il devance une dépression ou une zone plane de basse altitude, champs de dunes ou marais. Ces secteurs sont critiques dans la mesure où l'eau de mer peut rapidement s'étaler dans la dépression d'arrière cordon en cas de brèche.

Dans une optique de gestion du service de protection, ces zones sont à prioriser.

Gestion. Il s'agit donc, *a priori*, de traiter les dunes de type III au droit des zones d'enjeux importants, et de concevoir l'entretien/restauration des dunes de type II (et III) après un épisode tempétueux. Les dunes de type I relèvent d'une gestion ordinaire mais vigilante.

Les options qui s'offrent consistent soit à organiser la relocalisation des activités, lorsque le niveau de risque est si haut qu'un dispositif de protection aurait un coût exorbitant au regard de la valeur des biens à protéger (analyse coûts/bénéfices) ; soit à maintenir le trait de côte en confortant ou érigeant des structures de défense côtière.

Cette dernière option peut se décliner en deux techniques, l'une dure (digue béton, empierrements...),





Avant

L. Gouguet

En 2005, le cordon étroit devant des marais est soumis à l'érosion marine; il faut organiser la translation du sable grâce au vent. Ici, le foncier domanial permet la mobilité.



Après

L. Gouguet

En 2009, les travaux de reprofilage, couverture de branchage et plantation ont permis de mettre le stock hors d'atteinte de l'érosion marine en conservant les processus dynamiques.

Dune équilibrée sur l'île de Noirmoutier [85].

hors de propos ici, et l'autre souple (confortement du cordon dunaire par rechargement en sable...).

En fonction de la situation, le confortement du cordon dunaire pourra être réalisé selon plusieurs principes:

1. L'érosion marine entaille une falaise dunaire¹ qui ne remet pas en cause la stabilité de la dune: rechargement en sable en haut de plage.
2. Très forte érosion marine qui supprime les capacités du cordon de dune à jouer le rôle de protection: rechargement sur le cordon existant (devant ou derrière).

3. L'érosion marine érode le cordon en quasi-totalité: on recherche alors des cordons anciennement fixés en retrait du trait de côte, sur lesquels le dispositif peut s'appuyer. On maintient une zone de liberté pour le cor-

don bordier érodé, jusqu'à la première ligne topographique significative. Un rechargement peut aussi être effectué au niveau du versant interne (côté terrestre) ou pour conforter les cordons de deuxième ligne. Cela peut passer par l'acquisition, par la puissance publique, de parcelles permettant une libre évolution du sable.

Une telle opération doit s'accompagner des mesures de gestion des milieux dunaires: canalisation de la fréquentation, information du public, végétalisation, contrôle de l'en-voi du sable...

Technique. La technique de rechargement est efficace pour maintenir les différentes fonctionnalités des dunes domaniales, sans interrompre les échanges plage/dune. Elle nécessite toutefois une phase préalable importante d'études techniques et d'instruction réglementaire:

- Choix de la zone de prélèvement (terrestre, maritime, distance de transport...)
 - Caractéristiques granulométriques des sédiments (sédiment d'emprunt/sédiment naturel en place...)
 - Définition du profil d'équilibre de la plage et de la profondeur limite d'action de la houle sur les sédiments
 - Estimation du volume à mettre en place
 - Technique utilisée (clappage, projection, rechargement terrestre...)
 - Évaluation de la fréquence des nécessaires rechargements d'entretien, des suivis topographiques
 - Coût de l'opération, y compris entretiens ultérieurs, selon la durée de vie estimée par rapport à l'érosion marine.
- Tout ceci sans omettre l'aspect réglementaire de l'opération (maîtrise d'ouvrage, loi sur l'Eau, intervention sur le DPM, Natura 2000, compétences des collectivités locales...) et l'aspect financier (subventions, financements...).

Il conviendra également de veiller à l'évolution du contexte juridique, car si la législation actuelle relative aux digues de défense ne s'applique pas aux dunes, elle est probablement sujette à évolution.

En ce cas, les obligations du propriétaire (État) ou du gestionnaire (ONF) seraient redéfinies: missions, financements...

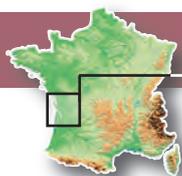
La réflexion engagée par les collectivités dans le cadre des Papi² peut intégrer les cordons dunaires dans le système de défense du territoire. ●

Loïc Gouguet

Chef de projet littoral ONF
loic.gouguet@onf.fr

1. Escarpement taillé par l'érosion marine dans une dune ancienne restée meuble.

2. Plan d'action et de prévention des inondations.



POITOU-CHARENTES

Rendre les terres à la mer

Le choix de dépolderiser le site de Mortagne profite à la faune et la flore.

Dans la nuit du 27 décembre 1999, une tempête exceptionnelle s'abat sur les côtes atlantiques de la France. Dans l'estuaire de Gironde, les digues d'un polder agricole de 190 hectares cèdent, les eaux envahissent les terres. Des terrains agricoles polderisés, où était pratiquée une agriculture intensive, ne sont plus protégés des variations de niveau de la Gironde et deviennent difficilement exploitables.

C'est dans ce contexte local difficile que le polder de Mortagne est acquis par le Conservatoire du littoral. Contre toute attente, il décide de ne pas reconstruire des digues, mais de remettre le site à l'état naturel. L'intérêt de cette dépolderisation contestée apparaît aujourd'hui plus clairement. Les suivis permettent de mesurer l'intérêt pour les milieux naturels et de reconnecter cet ancien polder au milieu estuarien.

L'espace dépolderisé forme maintenant un système original, sous l'influence des eaux douces et salées, et où alternent une lagune (ou vasière), des prés-salés pâturés ou non et des roselières.

Le site a considérablement évolué sous l'influence quotidienne des eaux salées du fleuve qui s'engouffrent, à chaque marée, dans l'ancien polder par un chenal naturel. Dès l'ouverture de l'ancien polder,

↓ p.50

des suivis ont été mis en place par le Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes. Gestionnaire du site depuis douze ans, il mesure, entre autres, les dépôts de sédiments dont le phénomène est primordial dans le processus de reconquête du polder.

Impact. Pendant les années de mise en culture, les opérations d'assainissement, de plantation et de drainage ont tassé le sol du polder, interrompant ainsi la sédimentation : en 2001, des relevés topographiques montraient un abaissement de 90 cm par rapport au niveau des prés-salés et des roselières qui l'entourent. *A contrario*, la sédimentation a repris depuis l'ouverture du polder à la mer, avec environ 55 cm entre 2006 et 2012.

Ces changements, associés à l'ensemencement (*via* une banque de graines), ont réactivé la dynamique naturelle de la végétation et modifié sa structure. Cultivé en tournesol et en maïs avant la tempête de 1999, le polder est dorénavant marqué par un étagement de la végétation, caractéristique des marais estuariens de la côte atlantique.

La salinité, qu'elle résulte de l'apport des eaux du fleuve ou du substrat argileux présent dans le sol, favorise l'apparition de plantes halophytes et sub-halophytes vivaces. Ainsi, on a pu constater le retour d'une végétation initialement présente dans ce marais et composée notamment de salicorne, de scirpe maritime et de roseau commun. On peut également noter un étagement topographique de la végétation (groupements hygrophiles, hygromésophiles puis mésophiles) en fonction des microreliefs liés à la reprise de la sédimentation.

Et c'est précisément ces phénomènes de reprise de processus naturels qui rendent l'ancien polder si riche au niveau biologique, autant pour la flore que pour la faune.

L'association Biosphère environnement¹ étudie depuis 2006, la migration postnuptiale des passereaux paludicoles sur le site, par le biais du baguage. Les premiers résultats illustrent l'importance des ressources trophiques disponibles ainsi que le rôle fondamental de ce type de milieu pour les passereaux paludicoles.



Ancien polder de Mortagne-sur-Gironde, 2010.

ECAV Conservatoire du littoral

Une grande partie du site étant en vase, de nombreux limicoles² utilisent cet espace pour leur halte migratoire. Ainsi, la population d'avocette hivernante est passée de 0 individu en janvier 2001 à 1300 en janvier 2011.

Cette zone a donc été rapidement colonisée par une végétation typique des milieux estuariens, une avifaune extrêmement riche et en constante évolution.

La faune aquatique bénéficie également de ce retour aux milieux naturels, comme le montre une équipe d'Irstea (Cemagref) qui, depuis 2010, travaille sur la faune piscicole vivant sur l'ancien polder. Les premiers résultats sont en effet étonnants : ils montrent que ces populations présentent une diversité comparable aux marais naturels d'Europe occidentale et constituent une zone de nurricerie pour les poissons de l'estuaire.

Peu courant. Une opération de ré-estuarisation du type de celle effectuée sur le polder de Mortagne est peu courante en France, du moins sur un site de cette superficie. La valorisation de cet espace est intimement liée au maintien de différents milieux humides : vasières, bras morts, roselières, alternance des végétations hautes et basses, dépendant d'un fonctionnement hydraulique cohérent à l'échelle de l'estuaire et d'une gestion raisonnée et concertée des milieux. ●

Thomas Hérault

Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes
herault@cnen-poitou-charentes.org

Un rôle de nurricerie pour poissons et crustacés

En rupture avec les politiques d'endiguement des décennies et siècles passés, certains marais, comme le marais de Mortagne, sont rendus aux eaux marines et estuariennes et à nouveau submergés au gré des marées. La restauration des marais estuariens soulève la question du retour de la valeur de nurricerie pour les poissons et les crustacés. Pour aborder cette question, l'Irstea (ex-Cemagref) a mis au point un protocole d'échantillonnage sur le marais de Mortagne, qui est un précieux observatoire de la dépoldérisation dans l'estuaire de la Gironde. Des campagnes de pêche scientifique ont été réalisées mensuellement tout au long de l'année 2010. Au total, 31 espèces de poissons ont été identifiées. Les peuplements sont caractérisés par de forts contrastes saisonniers et numériquement dominés par les gobies tachetés. Au minimum six espèces de poissons - le mulot porc, la sole, le flet, le bar, l'anchois et le maigre - semblent utiliser le marais de Mortagne comme nurricerie.

Parmi d'autres mesures, la dépoldérisation pourrait constituer un levier pour améliorer la qualité des écosystèmes des grands estuaires, où les activités humaines sont souvent concentrées. ●

Alain Lechêne et Jérémy Don
Irstea Bordeaux

1. www.biosphere-environnement.com

2. Espèce vivante dans les terrains marécageux, sur la vase.

CETTE CARTE, À CHAQUE PARUTION, EST NOTRE, VOTRE, INDICATEUR GÉOGRAPHIQUE : L'OBJECTIF DE LA RÉDACTION EST DE TRAITER DES SUJETS QUI CONCERNENT TOUS LES TERRITOIRES. À VOUS DE LES PROPOSER.

Nous en avons parlé dans ce numéro



DUNES DE SLACK

On a tourné un film.
Quelle efficacité les études
d'incidences ? • Page 44

NORD-PAS DE CALAIS

Animateur de
communauté web
• Page 43

BALLONS DES VOSGES

L'écomobilité,
au profit de
la nature ?
• Page 24

BAIE DE SOMME

L'écomobilité,
au profit de la
nature ? • Page 31

DUNES DOMANIALES ATLANTIQUES

Restaurer les
dunes digues
• Page 48

MARAIS POITEVIN

L'écomobilité,
au profit de la
nature ? • Page 30

POITOU-CHARENTES

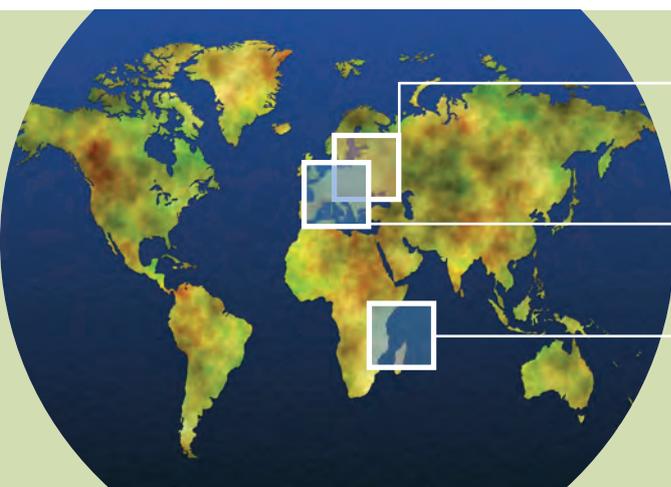
Rendre les terres
à la mer • Page 49

PILAT

L'écomobilité,
au profit de
la nature ?
• Page 28

MÉDITERRANÉE

Écogestes a opté
pour la communication
engageante • Page 34



BIÉLORUSSIE

L'écotourisme
a fait long feu
• Page 14

SUISSE

L'écomobilité,
au profit de la
nature ? • Page 26

MAYOTTE

L'écomobilité, au profit
de la nature ? • Page 25

Guide pour l'accessibilité dans les espaces naturels



Bientôt disponible

L'ouvrage de référence sur le handicap
pour les professionnels de la nature.

En vente sur

cahiers-techniques.espaces-naturels.fr

Atelier technique des
ESPACES NATURELS

Le réseau des professionnels de la nature